



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

14^e séance plénière

Lundi 16 octobre 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

*En l'absence du Président, M. Sparber (Lichtenstein),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Commission doit entamer ce matin son examen du groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive. Mais comme il reste encore 19 orateurs sur la liste au titre du groupe de questions relatif aux armes nucléaires, nous allons commencer par les entendre avant de passer au point suivant.

Toutes les délégations prenant la parole sont priées d'observer le temps de parole de cinq minutes qui leur est imparti lorsqu'elles s'expriment à titre national et de sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de groupes. Un signal sonore rappellera aux délégations qu'elles ont dépassé leur temps de parole.

M. Przenioslo (Pologne) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à souligner que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont un élément important de la politique de sécurité de la Pologne. Nous souscrivons à l'engagement pris d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et nous pensons qu'une action concertée s'impose pour atteindre cet objectif.

Tout en s'associant pleinement aux déclarations prononcées, au nom de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement et du groupe des 29 États, par le représentant de l'Australie (voir A/C.1/72/PV.10), la Pologne souhaite partager quelques éléments de sa réflexion nationale, qui nous paraissent devoir être pris en compte dans nos débats.

Le processus de désarmement nucléaire dépend dans une large mesure du contexte régional de sécurité. Nous ne pouvons pas faire abstraction de la réalité géopolitique. Nous observons ces derniers mois une évolution inquiétante de la situation en Asie du Nord-Est. Nous sommes préoccupés par les actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée qui sont à l'origine d'une montée des tensions dans la péninsule coréenne. Les programmes nucléaires et balistiques de Pyongyang représentent une grave menace pour la sécurité et la stabilité de la région. La Pologne est également préoccupée par le risque croissant de prolifération de technologies sensibles vers

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



d'autres États ou des acteurs non étatiques. Nous avons fermement condamné les essais de missiles balistiques nucléaires et intercontinentaux menés par Pyongyang, qui donnent une nouvelle dimension à la menace posée par la République populaire démocratique de Corée et exigent une réponse ferme de la part de la communauté internationale.

J'aimerais, dans ce contexte, faire mention du Plan d'action global commun, qui nous semble être le meilleur accord possible dans ce climat difficile. À notre avis, cet accord doit rester en vigueur malgré ses imperfections. Il prévoit des mesures de vérification efficaces, ainsi que la réduction du nombre de centrifugeuses en Iran et la possibilité de transférer à l'extérieur d'un pays des stocks excessifs d'uranium faiblement enrichi. Le Plan d'action global commun participe ainsi à la désescalade et à la stabilité.

Dans notre partie de l'Europe, nous subissons aussi les conséquences des mesures prises à l'encontre des engagements internationaux dans le domaine de la sécurité, qui portent atteinte aux garanties en matière d'armes nucléaires. Nous soulignons également l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale et vérifiable du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

Dans cet environnement de sécurité difficile et précaire, j'aimerais maintenant, en tant que représentant d'un pays qui présidera la prochaine réunion du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 2018, centrer mon propos sur le TNP. Le Traité demeure un élément fondamental de notre dispositif de sécurité internationale et, pour la sauvegarde de notre sécurité et de notre stabilité, il doit le rester. Nous répétons à l'envi que la pleine application du TNP exige les efforts de tous les États. Les solutions mondiales dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération ne peuvent être efficaces et durables que si elles sont élaborées avec les États nucléaires. En ce qui concerne les processus de désarmement nucléaire en particulier, tout débat doit être inclusif et pragmatique; il doit respecter les objectifs et les engagements de tous les États en matière de sécurité; et il doit tenir compte du rôle central du TNP. Rien ne saurait remplacer un tel débat.

Le régime du TNP doit être préservé. Dans le même temps, il doit être renforcé afin de faire progresser la mise en œuvre des engagements et des exigences qui

figurent. Tout acte susceptible d'affaiblir le Traité doit être évité pour le bien de tous. L'année prochaine, nous serons à mi-parcours du processus actuel d'examen du TNP. La première session du Comité préparatoire est déjà derrière nous. Elle a été un succès. Nous tenons à exprimer notre gratitude à la présidence néerlandaise, et en particulier à l'Ambassadeur Henk Cor Van der Kwast et à ses collaborateurs. Nous espérons que la prochaine session sera tout aussi positive et qu'elle permettra à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 de parvenir à des résultats efficaces. En qualité de futur Président de la deuxième session du Comité préparatoire, nous comptons sur l'appui et la coopération de tous.

La réalité veut qu'il n'existe pas de raccourcis ni de solutions rapides pour parvenir à un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible. Ce n'est qu'en examinant les dimensions à la fois sécuritaire et humanitaire des armes nucléaires que nous pourrions prendre des mesures progressives mais nécessaires qui renforceront la sécurité pour tous et offriront les meilleures chances d'instaurer un monde sans armes nucléaires.

Nous sommes fermement convaincus que c'est grâce à la notion d'approche progressive que nous trouverons la réponse appropriée et les propositions les mieux à même de faire progresser le désarmement nucléaire. Un nombre important de mesures doivent être prises (suivant cette notion). J'aimerais en mentionner quelques-unes : promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); négocier un traité vérifiable et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; atteindre les limites fixées dans le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant à réduire et limiter davantage les armements stratégiques offensifs.

Pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire, la communauté internationale, comme cela a été maintes fois souligné, doit mettre l'accent non sur ce qui nous divise, mais sur ce qui nous unit. Nous croyons au consensus et à la bonne foi, qui doivent prévaloir dans les négociations sur le désarmement. C'est la raison pour laquelle nous avons participé au processus d'examen du TNP en tant que Président du deuxième Comité préparatoire. À titre d'exemple des activités positives et constructives qui favorisent la réalisation de notre objectif commun, j'aimerais mentionner

brièvement deux des nombreuses initiatives menées par mon pays.

La Pologne participe activement aux discussions du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qu'elle copréside. Cet automne, le Partenariat achèvera la première étape de ses activités axées sur l'établissement des conditions et des dispositions nécessaires à des vérifications fiables en matière de désarmement nucléaire. Étant donné que le travail du Partenariat consiste à réunir des États dotés d'armes nucléaires et des États qui n'en sont pas dotés, nous espérons que ses efforts continus contribueront à instaurer la confiance et à promouvoir des approches du désarmement nucléaire conformes à l'esprit du TNP.

L'ouverture, dès que possible, de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles constituerait un autre élément important du désarmement nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, auquel nous avons participé par le truchement d'un diplomate expérimenté de haut niveau. C'est par cette référence à un engagement et un partenariat réels et concrets susceptibles, nous l'espérons, de nous rapprocher d'un monde stable et exempt d'armes nucléaires que je terminerai ma déclaration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler à toutes les délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe.

M^{me} Guitton (France) : Je livre une version abrégée de mon discours dont le texte intégral est dès présent mis en ligne.

À l'heure où les tensions internationales et régionales tendent à compromettre la paix et la stabilité internationales, notre attachement à préserver les fondements de notre système de sécurité collective et du droit international doit être inébranlable. Ainsi, alors que la Corée du Nord persiste à violer ses obligations en cherchant à se doter d'une capacité nucléaire opérationnelle, la France souhaite d'emblée insister sur l'importance de faire respecter et renforcer le régime international de non-prolifération. Face à cette menace grave, il est de notre responsabilité collective de réaffirmer l'autorité et la crédibilité du Traité sur la

non-prolifération (TNP), comme rempart irremplaçable face aux crises de prolifération. C'est également dans ce contexte que l'application rigoureuse de l'accord conclu avec l'Iran doit être poursuivie sans relâche. La France restera particulièrement attentive à sa mise en œuvre scrupuleuse, cet accord attestant de ce qu'une crise de prolifération peut faire l'objet d'une solution diplomatique, négociée et robuste.

Profondément attachée aux valeurs démocratiques, la France conçoit sa politique de défense et de sécurité dans le respect du droit. Mon pays respecte pleinement ses obligations au titre des trois piliers du TNP, dont celles liées au statut spécifique d'État doté, et reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre de ses engagements au titre du Plan d'action de 2010. Résolue à mettre un terme à la course aux armements nucléaires, la France a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Elle a cessé la production d'uranium hautement enrichi et de plutonium pour des armes et poursuit le démantèlement irréversible de ses installations de production. Mon pays a abandonné tous ses missiles sol-sol, réduit d'un tiers le nombre de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et divisé par deux le nombre total de ses armes nucléaires. La composante aéroportée a été réduite d'un tiers. Nos engagements en matière de garanties négatives de sécurité ont été renouvelés dans le discours présidentiel de 2015. Nous avons aussi soutenu la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

La France a poursuivi ses efforts nationaux de désarmement nucléaire jusqu'à atteindre le point le plus bas compatible avec le contexte stratégique, conformément au principe de stricte suffisance. Elle ne conçoit en outre la dissuasion nucléaire que comme strictement défensive, pour protéger ses intérêts vitaux dans des circonstances extrêmes de légitime défense. L'ensemble de ces engagements, de ces décisions s'ancre dans la prise en compte des menaces, des défis de sécurité, auxquels notre pays, nos alliés, nos partenaires européens doivent faire face. À ce titre, la dissuasion nucléaire continue de représenter pour la France, comme pour un grand nombre d'États en Europe et en Asie notamment, une composante essentielle de la stabilité stratégique régionale et de la sécurité nationale. Dans ce contexte, chercher à remettre en cause la légitimité des politiques de dissuasion nucléaire manifeste une volonté inquiétante de passer outre les intérêts de sécurité fondamentaux des pays, une ignorance des équilibres stratégiques et des risques de déstabilisation actuels, un refus enfin de considérer les conditions dans lesquelles

les progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire ont été obtenus jusqu'à ce jour.

L'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires illustre avec force ce décalage préoccupant. Parce qu'il ignore le contexte de sécurité et nie le rôle des politiques de dissuasion, ce traité ne constitue pas une mesure efficace de désarmement nucléaire : il ne conduira au démantèlement d'aucune arme. Parce qu'il s'émancipe de l'objectif de désarmement général et complet, pourtant au cœur de l'article VI du TNP, le Traité pose le risque d'escalade militaire conventionnelle. Parce qu'il se fonde exclusivement sur une approche humanitaire, ce traité accentue les divisions politiques et remet en cause les fondements mêmes du multilatéralisme. Pour ces raisons, ni les États dotés ou possesseurs d'armes nucléaires ni la vaste majorité des États non dotés dont la sécurité repose sur la dissuasion nucléaire n'ont participé à la négociation du Traité. Aussi, compte tenu de ces objections claires et constantes, le nouveau Traité ne saurait être considéré comme ouvrant la voie à l'émergence d'une nouvelle norme coutumière. Ce traité, auquel la France n'entend pas adhérer, ne nous lie pas et ne crée pas de nouvelles obligations.

Mais, tant sur le plan du droit que sur le plan institutionnel, les dispositions du nouveau Traité sont lourdes de risques : fragilisation du régime de non-prolifération, risque de porter préjudice aux protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui constitue pourtant, avec les garanties généralisées, le standard de vérification international, et conflit de normes au détriment du TNP. Enfin, cela veut dire que, désormais, un État peut décider de quitter le TNP, tout en affichant un engagement de façade et sans vérification en faveur du désarmement. Cela risque également d'affaiblir le TICE et ses perspectives d'universalisation. C'est pourquoi la France entend aujourd'hui alerter sur les risques politiques, juridiques et institutionnels posés par le Traité d'interdiction. La décision souveraine de chaque État d'adhérer ou non à ce traité ne saurait être prise dans l'ignorance de ces risques sérieux.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais donner lecture d'une version abrégée de la déclaration que devait prononcer, le 13 octobre, l'Ambassadeur Mikhaïl Ulyanov. L'intégralité de cette déclaration sera mise en ligne sur le site Web de la Première Commission.

La Russie partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et y apporte une contribution majeure depuis 30 ans. Nous avons divisé par plus de six le nombre total de nos armes stratégiques offensives. Nous avons réduit de 75 % nos armes non stratégiques et les avons placées dans la catégorie des armes non déployées. Globalement, cela représente une levée totale de l'état d'alerte en ce qui concerne les armes nucléaires non stratégiques. Nous avons inscrit la notion de dissuasion nucléaire dans notre doctrine militaire, réduisant encore davantage le rôle de la force nucléaire dans la sécurité nationale. Ainsi, le nombre total de nos armes nucléaires, stratégiques et tactiques a été réduit à de nombreuses reprises.

La course aux armes nucléaires entre la Russie et les États-Unis a non seulement été stoppée, mais elle s'est inversée, comme le prévoit la première partie de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est étonnant que cela n'ait pas été noté par ceux qui continuent d'insister sur le fait qu'il n'y a pas eu de progrès, ou pas suffisamment, en matière de désarmement nucléaire. La Russie a maintes fois réaffirmé sa volonté, au plus haut niveau, d'engager un dialogue de fond sur de nouvelles réductions des armes nucléaires. Pour cela, il convient de veiller à ce que chacune des étapes successives contribue au renforcement de la paix et de la sécurité de tous les États, sans exception, et en aucun cas l'inverse. Nous devons prendre en compte l'ensemble des facteurs qui influent sur la stabilité stratégique mondiale, compte tenu en particulier de la forte détérioration de la situation géopolitique mentionnée par de nombreuses délégations. L'une de ces mesures pourrait être d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. D'autres questions complexes et potentiellement déstabilisatrices appellent des solutions, telles que le déploiement de systèmes mondiaux de défense antimissile balistique, le risque de déploiement d'armes dans l'espace, etc.

Ces défis et menaces croissants affectent les processus de désarmement et rendent indispensable la recherche de réponses collectives. À cet égard, la Russie n'a cessé d'appeler à l'instauration d'un dialogue multilatéral auquel participeraient tous les États dotés de capacités nucléaires militaires. Nous comprenons le point de vue de ceux qui appellent à une renonciation immédiate aux armes nucléaires. Cependant, la façon choisie pour y parvenir, en instituant une interdiction des armes nucléaires, est fondamentalement erronée et contre-productive du point de vue des perspectives de

désarmement nucléaire. Ma délégation a rendu compte de sa position à l'égard du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires au cours des débats à ce sujet. Nous n'avons pas remis en question la possibilité, voire la nécessité d'une interdiction des armes nucléaires en tant que mesure efficace au titre de l'article VI du TNP à un stade final du processus multilatéral de désarmement nucléaire, ce qui rendrait ce processus irréversible. Toutefois, à l'heure actuelle, une telle mesure est manifestement prématurée.

Nous souhaitons également appeler l'attention sur le fait qu'en vertu de l'article VI du TNP, l'élimination définitive des arsenaux nucléaires doit se faire conformément au Traité sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international. Les rédacteurs du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ont, d'une certaine manière, oublié cette disposition importante. En règle générale, un dialogue constructif et axé sur les résultats sur les questions de désarmement nucléaire est tout simplement impossible sans prendre en compte les considérations de sécurité, respecter la règle du consensus et garantir un équilibre entre les intérêts de chacun. Tels sont les principes fondamentaux d'une diplomatie multilatérale efficace, sur lesquels nous exhortons les États Membres de l'ONU à s'appuyer lorsqu'ils abordent les questions de sécurité et de stabilité internationales, que les conditions actuelles rendent particulièrement complexes.

Nous félicitons les États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires au monde. La Fédération de Russie a adhéré à tous les protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et s'est strictement conformée à ses obligations. Nous sommes également prêts à signer les protocoles du Traité de Bangkok.

En tant que coauteur de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, nous avons accordé une attention particulière à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous regrettons l'impasse dans laquelle se trouve ce processus et nous envisageons de tout mettre en œuvre pour le sortir de cette impasse. À cet égard, la Russie a proposé d'organiser en 2020 une conférence consacrée aux questions de sécurité régionale au Moyen-Orient, de créer un comité préparatoire et de mener les travaux préparatoires nécessaires avec l'aide des membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes conscients que les pays de la région auront

besoin de temps pour examiner notre initiative et nous n'avons pas l'intention de l'imposer, mais la proposition reste sur la table.

Enfin, la décision du Président des États-Unis de ne pas certifier la mise en œuvre de bonne foi par Téhéran du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien est regrettable. Plutôt que de remettre en question les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action global commun, nous devrions nous concentrer sur la pleine réalisation de tout son potentiel. Il en va de notre intérêt commun. Quelles que soient les décisions prises par les différents participants au Plan, il ne saurait y avoir de retour à la situation qui existait avant son adoption. Quoi qu'il en soit, toute sanction par l'intermédiaire du Conseil de sécurité est définitivement hors de question.

Le texte intégral de cette déclaration du Ministère russe des affaires étrangères est publié sur son site Internet.

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) : Tout d'abord, la République populaire démocratique de Corée s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.10).

L'humanité aspire depuis toujours à vivre dans un monde pacifique et sûr, à l'abri de toute guerre ou menace nucléaire. L'Organisation des Nations Unies a été créée à cette fin, même si la paix et la sécurité demeurent le principal sujet à l'examen des Nations Unies, plus de 70 ans après leur création. Un demi-siècle plus tard, la réalité à laquelle nous assistons aujourd'hui est radicalement différente de ce que nous avions espéré. Loin de nous rapprocher de la construction d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous nous en éloignons. En juillet, sur une initiative menée principalement par des États non dotés d'armes nucléaires, les Nations Unies ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui prévoit l'élimination totale des armes nucléaires.

La République populaire démocratique de Corée a toujours été favorable à l'élimination totale des armes nucléaires et aux efforts visant à dénucléariser le monde entier. Toutefois, tant que les États-Unis, qui menacent la République populaire démocratique de Corée par un chantage permanent aux armes nucléaires, rejettent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée ne sera pas en mesure d'y adhérer. Afin d'assurer la réussite des

efforts en matière de désarmement nucléaire, les pays disposant des arsenaux nucléaires les plus importants doivent prendre l'initiative du démantèlement des armes nucléaires, mettre fin aux doctrines nucléaires agressives, telles que les frappes préventives, et retirer les armes nucléaires déployées hors de leur propre territoire.

La situation dans la péninsule coréenne, qui retient l'attention du monde entier, se trouve à un moment critique. Une guerre nucléaire peut éclater à tout moment. En 1957, les États-Unis ont déployé des armes nucléaires en Corée du Sud. Chaque année depuis 1970, ils mènent des exercices nucléaires de grande envergure impliquant des moyens nucléaires. En mars et avril, les États-Unis ont procédé au plus grand exercice militaire conjoint jamais organisé visant le lancement d'une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée, avec la participation de 300 000 soldats et de toutes sortes de moyens stratégiques, notamment des porte-avions et des sous-marins nucléaires.

À plusieurs reprises, les États-Unis ont également dépêché des bombardiers stratégiques stationnés à Guam dans des zones militaires sensibles de la péninsule coréenne afin d'effectuer des simulations de bombardements nucléaires. Plus grave encore, ils sont allés jusqu'à élaborer un plan et organiser la mise en place d'une opération secrète de renversement visant à destituer nos dirigeants suprêmes. Cette insulte intolérable à la dignité suprême de la République populaire démocratique de Corée a déclenché la colère de notre peuple et de notre personnel militaire. Aucun pays au monde n'a été soumis à une menace nucléaire aussi extrême et aussi directe de la part des États-Unis au cours d'une période aussi longue ou n'a expérimenté d'aussi près des exercices de guerre nucléaire extrêmement pernicieux et brutaux par leur ampleur, leur forme et leur objectif.

La possession d'armes nucléaires et de missiles balistiques intercontinentaux par la République populaire démocratique de Corée est une mesure de légitime de défense en réponse à la menace nucléaire nette et précise imposée par les États-Unis. Pour le peuple coréen, qui a subi les conséquences désastreuses d'une guerre menée sur son propre territoire par les États-Unis, une force de dissuasion militaire puissante pour assurer la défense de son État est une option stratégique inévitable et un atout stratégique précieux qui ne saurait être annulé ou marchandé. Si

les États-Unis ne mettent pas un terme définitif à leurs politiques hostiles et à leur menace nucléaire, nous ne débattons jamais, et en aucune circonstance, de nos armes nucléaires et de nos fusées balistiques à la table des négociations et nous ne changerons pas d'un iota la voie que nous avons choisie, tout en maintenant une politique consistant à agir simultanément sur deux fronts, notre bannière éternelle pour sauvegarder la paix. En tant qu'État nucléaire responsable, la République populaire démocratique de Corée contribuera à assurer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans le reste de la région.

M. Prieto (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.10).

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le désarmement nucléaire a toujours été l'un des objectifs que la communauté internationale s'est efforcée d'atteindre afin de parvenir à la paix et à la sécurité internationales. Le Pérou, pays épris de paix, préconise l'universalisation des régimes d'interdiction des armes de destruction massive en vue d'atteindre l'objectif ultime d'un désarmement complet et général. Nous n'ignorons pas que la moitié de la population mondiale vit actuellement dans des pays qui possèdent des armes nucléaires ou qui font partie d'alliances nucléaires. Malgré l'inquiétude grandissante suscitée par les conséquences catastrophiques de l'emploi d'une seule arme nucléaire, quelque 15 000 armes nucléaires sont toujours en circulation. Ces dernières années, les États dotés d'armes nucléaires ont poursuivi leurs programmes de modernisation de leurs arsenaux, conférant à la doctrine de la dissuasion nucléaire une place importante dans leurs politiques de sécurité.

Le Pérou a été l'un des premiers États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, car nous le considérons comme un élément fondamental du régime international de non-prolifération nucléaire. Il convient par conséquent d'insister sur l'importance de son entrée en vigueur rapide, et nous appelons tous les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est cruciale, à le signer et/ou la ratifier.

Nous condamnons avec force les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Le Pérou exige de la République populaire démocratique de Corée qu'elle mette fin immédiatement et de façon

définitive à son programme de mise au point d'armes nucléaires, respecte les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et autorise l'Agence internationale de l'énergie atomique à inspecter ses installations nucléaires.

Pour le Pérou, le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire, et la seule garantie contre la lourde menace que font peser les armes nucléaires sur l'humanité est la nécessité impérieuse de les interdire et de les éliminer totalement. C'est pourquoi nous avons été l'un des premiers États à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, estimant que les conséquences de leur utilisation sont catastrophiques, vont au-delà des frontières nationales et ont de graves répercussions sur la survie humaine, l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures. Pour nous, le Traité est l'expression d'une préoccupation sincère face aux risques considérables que font courir les armes nucléaires et d'une frustration de plus en plus forte face au non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire.

En outre, nous pensons que le Traité ne portera pas atteinte au régime actuel de désarmement et de non-prolifération. Au contraire, il le renforcera et le complètera, notamment en contribuant à la mise en œuvre de l'article VI du TNP. Le Traité est le seul moyen de traiter à égalité les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, qui sont interdites par des traités spécifiques. À cet égard, nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier sans délai le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en vue de son entrée en vigueur rapide.

Nous nous réjouissons que le prix Nobel de la paix en 2017 ait été décerné à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. Cette importante reconnaissance des efforts de la société civile témoigne de l'attention que le monde porte aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire découlant de l'emploi d'armes nucléaires.

Enfin, nous tenons à réaffirmer notre détermination de prendre toutes les mesures nécessaires et d'appuyer toutes les initiatives visant à rendre juridiquement obligatoires la non-possession et l'élimination des armes nucléaires dans les meilleurs délais.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à exprimer notre gratitude à la présidence et aux délégations participantes pour leurs efforts et à affirmer la volonté qui est la nôtre de continuer à coopérer en vue d'atteindre les résultats que nous appelons tous de nos vœux.

Ma délégation souhaite également s'associer aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.10).

Les événements dont le monde est, jour après jour, le témoin soulignent l'importance que la communauté internationale attache au désarmement nucléaire. Les efforts internationaux à cet égard se sont poursuivis depuis l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale sur le désarmement (résolution 1(I)) et du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S/10-2), ainsi que du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 (TNP). La période qui s'est écoulée depuis lors est extrêmement importante et a fait du désarmement nucléaire un engagement juridique international qui ne saurait être négocié.

Près d'un demi-siècle après l'adoption du TNP et des instruments internationaux ultérieurs, le monde aspire toujours à la réalisation des objectifs visés par ces instruments et à la mise en œuvre de l'article VI du TNP, du fait de l'absence de calendrier précis pour le désarmement nucléaire et de l'obstination de certains à posséder des armes nucléaires. Nous tenons par conséquent à souligner l'importance que revêt l'engagement de respecter les obligations contenues dans les instruments internationaux pertinents.

La menace que représente la prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient est une source de préoccupation pour les peuples de cette région. C'est la seule région à ne pas avoir fait de progrès tangible vers le désarmement nucléaire. Cette situation préoccupante est aggravée par la persistance de l'instabilité et des conflits dans la région, qui exigent une intensification des efforts internationaux pour épargner à la région et au monde les dangers liés aux armes nucléaires.

L'objectif d'un désarmement nucléaire complet de la communauté internationale ne peut donc être atteint sans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme en témoignent l'adoption d'une résolution annuelle de l'Assemblée générale sur

cette question et la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995, qui a considéré la question comme étant l'une des pierres angulaires fondamentales de la prorogation indéfinie du Traité.

Dans notre déclaration au cours du débat général (voir A/C.1/72/PV.4), nous avons rappelé l'importance que l'État du Qatar attache au désarmement nucléaire. Nous continuons de respecter nos engagements juridiques en adhérant aux conventions internationales dans le domaine du désarmement, au premier rang desquelles figurent le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les autres conventions pertinentes. Nous le faisons à l'appui des efforts internationaux visant à limiter la prolifération des armes nucléaires. Dans le même contexte, il est d'une extrême importance pour l'État du Qatar de tout faire pour éviter les conséquences humanitaires résultant de l'existence et de l'emploi de ces armes. Nous nous sommes portés coauteurs d'un projet de résolution sur cette question en Première Commission.

Conformément à notre politique visant à instaurer la sécurité et la stabilité dans notre région et dans le monde, nous poursuivons nos efforts nationaux, régionaux et internationaux à cette fin. Nous tenons à souligner l'importance qui s'attache à la mise en œuvre de façon responsable des programmes nucléaires pacifiques et au respect des mesures de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'objectif étant d'assurer les normes de sûreté et de sécurité les plus élevées partout dans le monde, là où la prolifération nucléaire est une source de préoccupation grave et profonde pour tous.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le caractère imprévisible de la situation internationale en matière de sécurité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui exige le maintien de notre force de dissuasion nucléaire dans un avenir proche. D'autres États pourraient utiliser leur capacité nucléaire pour nous menacer ou tenter de limiter nos décisions en cas de crise, et il existe un risque de prolifération accrue des armes nucléaires. La menace que représentent les États dotés d'une capacité nucléaire est bien réelle. Nous devons convaincre tout agresseur potentiel que les avantages d'une attaque sont largement annihilés par ses conséquences.

Les récents changements intervenus dans le contexte de la sécurité internationale nous rappellent que nous ne pouvons exclure d'autres changements qui

pourraient nous exposer, nous ou nos alliés de l'OTAN, à une grave menace. La Russie procède actuellement à une modernisation de ses missiles nucléaires et ces dernières années ont été troublées par une augmentation inquiétante du nombre d'exercices nucléaires ponctuels russes. Les pays qui cherchent activement à acquérir illégalement des capacités nucléaires constituent également une menace. La Corée du Nord poursuit ses programmes illégaux de missiles nucléaires et balistiques en violation flagrante d'une série de résolutions du Conseil de sécurité. À cela s'ajoute la question de la prolifération, qui fera apparaître de nouvelles menaces nucléaires dans les années à venir.

Notre dissuasion nucléaire n'est pas seulement essentielle pour notre sécurité, elle l'est aussi pour celle de l'OTAN. Qui plus est, la force de dissuasion du Royaume-Uni permet à de nombreux pays de rester en sécurité sachant qu'ils sont couverts par le parapluie nucléaire de l'OTAN. Le 20 septembre, l'OTAN a réaffirmé que tant que des armes nucléaires existeront, elle restera une alliance nucléaire. L'objectif fondamental de la capacité nucléaire de l'OTAN est de préserver la paix, de prévenir la coercition et de dissuader l'agression. Abandonner unilatéralement notre dissuasion nucléaire compromettrait notre sécurité et celle de nos alliés. Nous n'en serions pas davantage protégés.

L'année dernière, le Parlement britannique a voté à une large majorité le remplacement de quatre sous-marins nécessaires pour maintenir le dispositif actuel de dissuasion permanente en mer. Cela ne diminue en rien l'importance des armes nucléaires dans notre doctrine de sécurité. Nous n'utiliserions nos armes nucléaires que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, y compris la défense de nos alliés de l'OTAN.

Nous continuons d'offrir la garantie que le Royaume-Uni ne recourra ni à la menace ni à l'emploi d'armes nucléaires contre aucun État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette garantie ne s'applique pas à un État en violation patente de ses obligations en matière de non-prolifération et, bien qu'il n'existe actuellement aucune menace directe contre le Royaume-Uni ou ses intérêts vitaux, émanant d'États qui mettent au point des armes de destruction massive, telles que des capacités chimiques et biologiques, nous nous réservons le droit de revoir cette garantie si la menace future, le développement ou la prolifération de ces armes le rendent nécessaire.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable, le Royaume-Uni est déterminé à créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, conformément à ses obligations au titre du TNP. Nous jouons un rôle de premier plan dans la vérification du désarmement. Nous continuons d'insister pour que des mesures clefs soient prises en faveur du désarmement multilatéral, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et pour que les négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes aboutissent. Nous sommes heureux de participer au Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et, dans le cadre de nos efforts communs visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à examiner de nouvelles perspectives de désarmement nucléaire, nous continuerons à œuvrer au renforcement de la confiance entre les cinq membres permanents.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes déterminés à ne conserver que le minimum de puissance destructrice nécessaire pour dissuader tout agresseur. En 2010, nous avons fait le point sur la taille totale de notre stock d'ogives nucléaires. En janvier 2015, nous avons tenu l'engagement que nous avons pris lors de l'examen stratégique de la défense et de la sécurité de 2010 de réduire de 48 à 40 le nombre d'ogives déployées sur chaque sous-marin lanceur de missiles balistiques à propulsion nucléaire. Nous annonçons également que nous avons réduit le nombre d'ogives opérationnelles disponibles à un maximum de 120, et nous restons déterminés à réduire encore notre stock d'armes nucléaires à 180 ogives au maximum d'ici à la prochaine décennie.

Nos garanties de sécurité négatives concernant le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, notre engagement à ne maintenir qu'un minimum de dissuasion crédible et la transparence concernant notre arsenal et notre politique déclarative contribuent à faire du Royaume-Uni un État doté d'armes nucléaires responsable. Il y a aussi d'autres facteurs. Le Royaume-Uni maintient un niveau minimal crédible de dissuasion avec un seul sous-marin Trident en patrouille – avec un préavis de tir habituel de plusieurs jours. Depuis plus de 20 ans, les armes nucléaires du Royaume-Uni sont dépointées. Depuis 1995, nous avons instauré un moratoire volontaire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou

d'autres dispositifs nucléaires explosifs, et nous avons déclaré la quantité de matières fissiles produites avant l'instauration de ce moratoire. Nous sommes un fervent partisan des zones exemptes d'armes nucléaires, qui renforcent la sécurité régionale et internationale, et nous avons adopté des mesures strictes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires militaires, fondées sur la législation du Royaume-Uni et les meilleures pratiques de l'industrie. Nous prenons très au sérieux nos responsabilités en matière de protection de nos matières nucléaires militaires.

Nous restons déterminés à continuer de travailler avec nos partenaires de la communauté internationale pour prévenir la prolifération, progresser sur la voie du désarmement nucléaire multilatéral, instaurer la confiance entre les États et prendre des mesures concrètes en vue d'un monde plus sûr et plus stable, dans lequel les pays dotés d'armes nucléaires se sentent en mesure d'y renoncer.

M. Mwewa (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter le Président et son Bureau pour la manière dont ils dirigent les travaux de la Première Commission.

Le 21 septembre 1998, lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, ici à New York, le grand fils de l'Afrique, Nelson Rolihlahla Mandela, demandait : « ces terrifiantes armes de destruction massive – pourquoi donc en ont-ils besoin? » (*A/53/PV.7, p. 15*)

La Zambie demeure attachée aux efforts visant à instaurer une paix et une sécurité internationales plus larges et réaffirme son appui à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la Zambie apprécie le rôle que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent dans le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales et régionales, ainsi que dans la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est importante, car elles constituent un outil utile pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires en raison de leur interdépendance, étant donné qu'elles servent à renforcer la confiance entre États.

La Zambie reste fermement attachée à la notion de désarmement général et complet. Ces mesures sont importantes pour renforcer les mesures de confiance. Toutefois, nous pensons que l'objectif ultime du désarmement nucléaire doit être l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes encouragés par

le fait que les États africains, sous les auspices de l'Union africaine, sont tous parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sont convenus de déclarer le continent zone exempte d'armes nucléaires par le biais du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous pensons que les zones exemptes d'armes nucléaires sont le moyen le plus efficace de diminuer les problèmes de sécurité mondiale, car elles contribuent à renforcer la coopération dans diverses régions.

À cet égard, la Zambie réaffirme la nécessité de renforcer la coopération et les consultations entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes par la mise en place de mesures visant à assurer la pleine application des principes directeurs et des objectifs des traités respectifs. Ma délégation souhaite appeler l'ONU à continuer à jouer un rôle moteur et à donner des orientations à cet égard afin de garantir la transparence et l'application effective des régimes de désarmement et de non-prolifération.

La Zambie se félicite des efforts déployés à l'échelle mondiale pour décourager le terrorisme nucléaire et appuie le droit des États d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, la Zambie appuie les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le renforcement de ses protocoles additionnels. Qu'il me soit permis de mentionner que les mesures prises par l'AIEA pour renforcer les activités de coopération technique dans les États Membres revêtent une importance capitale pour les pays en développement. Parallèlement, la Zambie continue de tirer parti des avantages liés à l'utilisation accrue de l'infrastructure résultant de la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA. Il s'agit notamment de la création du centre de traitement du cancer et du renforcement de l'unité de médecine nucléaire du plus grand hôpital du pays, l'University Teaching Hospital.

La Zambie salue le travail réalisé par le Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique, qui a été créé pour améliorer, renforcer et harmoniser l'infrastructure et les cadres de réglementation en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité nucléaires parmi ses membres. Il convient également de noter que la Zambie a continué de collaborer avec l'Accord régional africain de coopération pour la recherche, le développement et la formation dans le domaine des sciences et de la technologie nucléaires – une initiative qui vise à tirer le meilleur

parti possible de l'infrastructure et des compétences disponibles en Afrique et aide les pays à progresser vers l'autosuffisance régionale grâce aux applications pacifiques des techniques nucléaires. Je tiens également à souligner que la Zambie respecte les conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. À cet égard, notre pays a pris des mesures de sécurité adéquates pour empêcher les groupes et organisations terroristes d'acquérir du matériel.

Enfin, nous souhaiterions souligner l'importance des mécanismes régionaux et des efforts de désarmement, car ils constituent le moyen le plus efficace de réduire les problèmes de sécurité mondiale.

M. Oussein (Comores) : J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires pour son travail, qui lui a valu le prix Nobel de la paix, et la remercier pour sa campagne pluriannuelle sur la non-prolifération et l'interdiction des armes nucléaires.

La présente séance de la Première Commission tenue au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte international très inquiétant, qui menace gravement la paix, avec notamment des menaces d'utilisation d'armes nucléaires. Et paradoxalement, elle est aussi la première à avoir lieu dans une nouvelle ère qui, nous l'espérons, va nous conduire vers le désarmement nucléaire.

En effet, l'adoption, le 7 juillet dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par 122 États constitue une avancée historique dans les efforts visant à éliminer les armes nucléaires. Ce traité complet et renforce le régime de non-prolifération, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au vu des conséquences catastrophiques qu'infligerait toute utilisation de ces armes, il établit une norme efficace de rejet catégorique des armes nucléaires comme outils légitimes de guerre.

Comme je l'ai déjà évoqué, les risques d'une détonation nucléaire sont bien réels aujourd'hui. Nous tenons à rappeler que le développement et la modernisation des arsenaux nucléaires, la poursuite des essais nucléaires, voire les menaces d'utilisation de ces armes constituent une menace pour la sécurité internationale et contreviennent gravement au régime de non-prolifération.

L'attribution du prix Nobel de la Paix à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires met en lumière l'importance du Traité sur l'interdiction

des armes nucléaires comme étape essentielle vers la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. Elle souligne aussi le fait que ce traité représente une victoire de la diplomatie, de la coopération et du dialogue entre États et offre une vision de paix et de sécurité internationales qui ne repose pas sur l'utilisation de la force ou des armes.

Depuis le 20 septembre, 53 nations ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'Union des Comores en fait partie et ma délégation encourage les États qui ne l'ont pas encore signé à le faire sans délai.

Je voudrais, pour terminer, confirmer ici que ma délégation votera pour le projet de résolution A/C.1/72/L.6, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », comme les autres projets de résolution qui approuvent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

M. Bakanauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Étant donné que ma délégation prend la parole pour la première fois cette année, je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau. La Commission pourra compter sur le soutien de la Lituanie dans l'accomplissement de sa tâche.

Je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera mis en ligne sur le portail PaperSmart.

Les risques posés par la prolifération des armes nucléaires sont immenses et soulignent l'impérieuse nécessité, tant pour les États dotés d'armes nucléaires que pour les États qui n'en sont pas dotés, d'endosser la responsabilité du désarmement nucléaire et de définir la voie à suivre.

La Lituanie condamne fermement les actes illégaux répétés de la République populaire démocratique de Corée, commis en violation de ses obligations et des résolutions du Conseil de sécurité. Ces actes constituent une menace directe pour la sécurité internationale et remettent en cause l'autorité du dispositif international de désarmement et de non-prolifération. La gravité des violations les plus récentes appelle une réponse internationale ferme et le recours à toutes les mesures diplomatiques à notre disposition. À cet égard, la Lituanie salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2375 (2017) du Conseil de sécurité, qui répond aux préoccupations de la communauté internationale à ce sujet.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure le socle de la non-prolifération nucléaire mondiale, du désarmement nucléaire et du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les trois piliers d'importance égale du Traité doivent être constamment promus pour renforcer la crédibilité et l'intégrité du Traité. La Lituanie appuiera les initiatives visant à assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020.

Nous devons tous adopter une approche progressive dans la recherche des moyens concrets de faire progresser le désarmement nucléaire de manière tangible, comme cela a été dûment souligné dans la déclaration commune prononcée, au nom de 29 États, par le représentant de l'Australie (voir A/C.1/72/PV.10). Nous demeurons convaincus que notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires ne peut être atteint que si les États dotés d'armes nucléaires comme les États qui n'en sont pas dotés décident d'agir. D'où notre inquiétude face aux efforts internationaux entrepris sans la participation des États dotés d'armes nucléaires. Une telle démarche pourrait compromettre les délibérations internationales d'une importance fondamentale sur le désarmement nucléaire et s'avérer contre-productive pour les institutions de non-prolifération existantes. L'entrée en vigueur et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires seront à cet égard d'une importance capitale pour le processus de non-prolifération et constitueront un pas essentiel vers le désarmement.

Les mesures de confiance, la transparence réciproque et la vérification efficace font partie intégrante des processus inclusifs et équilibrés de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement. À ce propos, il convient de souligner l'importance du système solide et fiable de garanties offert par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous saluons le travail de l'AIEA consacré à la vérification et au suivi de la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire dans le cadre du Plan d'action global commun. Nous engageons toutes les parties à continuer de mettre en œuvre et respecter les termes du Plan d'action.

Enfin, j'aimerais réitérer la volonté de la Lituanie d'œuvrer de manière constructive à la réalisation de notre objectif commun de renforcer la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale dans le cadre des travaux de la présente session de la Première Commission.

M. Paudyal (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, dont le travail qui a conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires vient d'être récompensé par le prix Nobel de la paix. Le Népal a toujours encouragé la participation et la contribution de la société civile aux questions de désarmement et de non-prolifération.

La course effrénée aux armes de destruction massive continue de menacer le monde. Le Népal demeure profondément préoccupé par les conséquences catastrophiques sur les plans humanitaire et environnemental de l'explosion intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires et de ses incidences aveugles. Le risque de catastrophe n'est pas hypothétique mais réel. L'ampleur des pertes humaines et matérielles serait bien plus grande que celle des plus grandes catastrophes naturelles.

Le Népal félicite le Groupe de travail à composition non limitée d'avoir parachevé les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale conviendra de la création d'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Népal continue d'être favorable à une conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Pour le Népal, la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde est une étape essentielle pour donner un véritable sens au désarmement.

Conformément à sa position de principe, le Népal appelle au désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, selon un calendrier précis. Il n'est pas d'autre façon d'assurer la paix et la sécurité universelles. Les dividendes du désarmement et de la non-prolifération doivent être utilisés pour la réalisation des objectifs du développement durable et dans l'intérêt de l'humanité.

C'est dans cet esprit que le Népal a signé, le mois dernier, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à signer et à ratifier ce traité. Nous espérons qu'après son entrée en vigueur, le Traité permettra d'atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et de l'arrêt de leur production, seule garantie absolue contre leurs conséquences catastrophiques.

Je saisis cette occasion pour souligner l'avis consultatif rendu en 1996 (A/51/218, annexe) par la Cour internationale de Justice, qui affirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Pour le Népal, les armes nucléaires ne sont pas efficaces sur le plan de la dissuasion. Elles sont au contraire la source d'un dilemme sécuritaire entre les États nucléaires. Il ne faut donc plus que les armes nucléaires figurent dans la doctrine de sécurité nationale d'aucun pays. Un terme doit être mis à la modernisation des arsenaux nucléaires, aux recherches en cours sur les nouvelles ogives nucléaires et à la mise au point de nouveaux vecteurs. Le Népal demande instamment l'ouverture au plus vite de négociations multilatérales, dans l'esprit de la première résolution de l'Assemblée générale – la résolution 1 (I) – et de l'article VI du TNP, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Népal espère que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui doit se tenir en 2018, offrira à la communauté internationale une occasion importante d'examiner les progrès accomplis à ce jour et de fixer de nouvelles orientations pour le désarmement nucléaire. En tant qu'hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal souligne la nécessité d'accélérer encore les délibérations régionales sur le désarmement dans le cadre du processus de Katmandou.

Pour le Népal, il est urgent d'élaborer un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant afin d'exiger des États dotés d'armes nucléaires qu'ils offrent des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes en toutes circonstances. Le Népal estime que la crédibilité du TNP, en tant qu'élément central du dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération, réside dans la mise en œuvre effective de ses piliers mutuellement complémentaires.

Enfin, le Népal appelle à unir nos forces et faire montre de volonté politique pour créer un monde plus sûr pour nos enfants, réaffecter les ressources consacrées à l'amélioration des arsenaux nucléaires à la réalisation des objectifs du développement durable et libérer le monde de la menace des armes nucléaires.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence de nous donner l'occasion de prendre la parole devant la Première Commission et le Président Aluloom pour l'habileté avec laquelle il dirige cette importante commission. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche.

Le Soudan s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, du Yémen et de l'Égypte, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.10).

Ma délégation est convaincue de l'importance du désarmement et de la non-prolifération nucléaires pour la consolidation de la paix et la sécurité internationales. Le non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations est une source de vive préoccupation pour nous. Je fais notamment référence à la deuxième décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, à la Conférence d'examen de 2000, au Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, ainsi qu'aux 13 mesures adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires feront preuve de souplesse et d'une volonté politique réelle de mettre en œuvre ces instruments selon un calendrier précis.

Notre délégation regrette que la Conférence d'examen n'ait pu adopter, il y a deux ans, un document final sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cet échec est imputable à l'intransigeance d'Israël et à son refus constant et clairement établi d'adhérer au TNP et de soumettre son programme et ses installations nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La position d'Israël représente une menace pour la sécurité dans une région en proie à de vives tensions. Ma délégation estime que tout nouveau retard dans la mise en œuvre de la décision de 1995 prévoyant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient constitue un revers important pour le désarmement nucléaire.

Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité de Pelindaba – Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – à le faire dès que possible. Tous les pays ont le droit d'utiliser, sans discrimination ni condition préalable, l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ou pour la recherche scientifique.

Le Soudan participe activement aux initiatives internationales en faveur du désarmement. Nous avons adhéré aux instruments et traités pertinents, tels que le TNP. Nous avons joué un rôle de premier plan dans l'adoption du Traité de Pelindaba et, en 2004, nous avons adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toujours en 2004, notre capitale, Khartoum, a accueilli la première conférence des organismes nationaux africains chargés d'appliquer la Convention sur les armes chimiques. La conférence a adopté un certain nombre de recommandations importantes, dont la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Afrique. Nous avons également souligné dans les recommandations que toute activité d'un pays doit être consacrée à des fins uniquement pacifiques. Le Soudan a également déployé de grands efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dans le cadre de tous les ateliers et conférences consacrés à cette question.

Enfin, notre position à l'égard de la Cour pénale internationale (CPI) est bien connue. La Cour n'est qu'un instrument politique utilisé par certains États et groupes pour défendre leurs propres intérêts. Il convient de noter que les pays qui ont demandé la création de la Cour pénale internationale sont ceux-là même qui rejettent l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, alors que l'emploi de ces armes doit être reconnu comme un crime relevant de la compétence de la CPI. L'intégralité de la déclaration du Soudan sera disponible sur PaperSmart.

M^{me} Chatardová (République tchèque) (*parle en anglais*) : Nous tenons à exprimer notre appui indéfectible à l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au plein respect des obligations qui y sont énoncées. Pour la République tchèque, le TNP est l'une des pierres angulaires du dispositif international de non-prolifération et de désarmement et un instrument fondamental pour progresser dans ces deux domaines. Dans le but de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité, nous considérons que les résultats de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 du TNP constituent un premier pas positif vers son succès.

La République tchèque est pleinement résolue à appuyer les trois piliers du TNP, notamment le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit doit être exercé de manière responsable et

conformément à toutes les obligations et à tous les engagements en matière de non-prolifération, tels que reconnus, entre autres, dans les normes internationales et les accords de garanties.

Il est essentiel que nous réaffirmions le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, nous voudrions mentionner notre participation active et nos contributions financières à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques.

Premier pays européen à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la République tchèque considère ce traité comme l'un des principaux instruments dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous tenons par conséquent à réaffirmer notre appui au processus conduisant à l'entrée en vigueur du traité et exhorter les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer ou le ratifier dès que possible, en particulier les huit États figurant encore à l'annexe 2.

Le bien-fondé du TICE a été clairement démontré dans le cadre des essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. À plusieurs reprises, la République tchèque a fermement condamné les essais nucléaires et de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord, qui constituent une violation flagrante des obligations incombant à la République populaire démocratique de Corée au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, compromettent la stabilité de la péninsule coréenne et de la région tout entière et menacent la paix et la sécurité internationales. La République tchèque prie instamment la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de tels actes de déstabilisation et de s'acquitter immédiatement de toutes ses obligations internationales. Nous exhortons aussi vivement la République populaire démocratique de Corée à abandonner ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible, et à revenir immédiatement aux régimes de garanties du TNP et de l'AIEA.

La République tchèque accorde la priorité à l'ouverture et à la conclusion rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Compte tenu de l'impasse regrettable dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, nous avons appuyé la création du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant

la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et nous avons participé activement à la réunion consultative informelle à composition non limitée qui a eu lieu en mars 2017 à New York.

Que l'on me comprenne bien : la République tchèque reste pleinement attachée à l'objectif visant l'instauration et le maintien d'un monde sans armes nucléaires, mais tout désarmement efficace et durable doit tenir compte du contexte international en matière de sécurité. C'est pourquoi la République tchèque fait partie du groupe d'États prônant une approche progressive, pratique et efficace du désarmement par l'adoption de mesures parallèles et simultanées. La République tchèque estime que chercher à interdire les armes nucléaires par le biais d'un traité qui n'implique pas les États dotés d'armes nucléaires ne sera pas efficace, ne réduira pas les arsenaux nucléaires et ne renforcera pas la paix et la stabilité internationales. Tout désarmement efficace, vérifiable et irréversible doit être inclusif, fermement ancré dans le TNP et reconnaître que l'élimination des armes nucléaires est un processus à long terme qui exige un dialogue constructif avec les États dotés d'armes nucléaires.

M. Ercan (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'associe à la déclaration prononcée, au nom de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement et des 29 pays partageant la même vision, par le représentant de l'Australie (voir A/C.1/72/PV.10). Cette déclaration est une version abrégée de nos observations nationales supplémentaires.

La Turquie partage les préoccupations exprimées par d'autres pays quant à une possible utilisation d'armes nucléaires et est pleinement attachée à notre objectif commun, l'élimination totale de ces armes. Nous devons progresser vers cet objectif grâce à des mesures concrètes, pratiques et efficaces, dans le plein respect de nos engagements, en procédant par consensus et avec la participation active des États nucléaires et non nucléaires. Le contexte international en matière de sécurité doit également être pris en compte.

Nous appuyons fermement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le considérons comme le mécanisme central du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes fermement attachés à son universalisation et à son renforcement. La Turquie n'appuiera aucun acte susceptible de compromettre le TNP. Nous craignons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne

compromette le TNP et le régime de garanties établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). C'est pourquoi nous n'avons pas pris part aux négociations sur le Traité et ne l'avons pas signé.

Le cycle actuel d'examen du TNP nous offre l'occasion de laisser derrière nous, voire de surmonter la frustration causée par l'échec du cycle d'examen précédent. La Turquie, à titre individuel comme nation et avec ses partenaires de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, est prête à œuvrer à la reprise du dialogue nécessaire pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

La Turquie condamne la poursuite des tirs de missiles balistiques et des essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. La Turquie demande à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de s'abstenir de tout acte de provocation. Nous exhortons également la République populaire démocratique de Corée à prendre les mesures nécessaires pour faciliter une solution diplomatique à la crise.

Le Plan d'action global commun nous offre un exemple de l'efficacité de la diplomatie multilatérale dans la réalisation des objectifs du TNP. Nous encourageons toutes les parties concernées à respecter leurs engagements. Ce dernier point est particulièrement important en l'absence de toute alternative viable.

Nous réaffirmons l'importance capitale et l'urgence que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ce sentiment d'urgence a été une nouvelle fois ravivé par les récents événements dans la péninsule coréenne. Nous exhortons les États encore visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le TICE sans plus tarder.

Nous sommes fermement convaincus que l'ouverture de négociations à Genève sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires serait également une contribution importante aux efforts de non-prolifération et de désarmement, ainsi qu'à la vérification du désarmement nucléaire.

La sécurité nucléaire et radiologique est une priorité essentielle pour la Turquie. Nous appuyons le système de garanties de l'AIEA, car il s'agit d'un instrument fondamental dans le cadre de la non-prolifération mondiale des armes nucléaires. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer et

d'universaliser davantage le pouvoir de vérification de l'Agence. Les garanties généralisées et le Protocole additionnel de l'Agence constituent une norme de vérification indispensable. Les États qui se conforment pleinement aux demandes de garanties doivent pouvoir accéder sans entrave à la technologie nucléaire civile.

Alors que l'année dernière a été marquée par le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga, cette année nous célébrons le cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco. Ces anniversaires nous rappellent notre promesse collective en ce qui concerne la résolution de la Conférence d'examen de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous regrettons que la tenue d'une conférence internationale portant sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ait été différée, en 2012, il y a déjà cinq ans. Nous pensons également que les accords de désarmement existants, tels que le nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, revêtent une grande importance pour la sécurité, et nous nous félicitons des pourparlers de stabilité stratégique entre les États-Unis et la Russie.

La Turquie est déterminée à maintenir son soutien aux travaux conjoints menés dans le cadre du cycle d'examen du TNP pour 2020.

M. Okaiteye (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et de l'Égypte, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.10). Leurs déclarations reflètent parfaitement notre position sur l'ensemble des questions examinées par ce groupe. Faute de temps et faute de m'exprimer à titre national, je limiterai mes remarques à quelques questions.

Ma délégation tient à féliciter chaleureusement la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), qui a reçu le prix Nobel de la paix en reconnaissance de sa contribution au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette réalisation de l'ICAN témoigne de la précieuse contribution de la société civile, des milieux universitaires et des experts scientifiques à la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

De toutes les menaces connues à la paix et à la sécurité mondiales, la plus dangereuse est sans aucun doute la prolifération et l'emploi potentiel d'armes

nucléaires qui, par essence, sont inhumaines et frappent sans discrimination. Le risque d'une explosion délibérée ou accidentelle d'une seule arme nucléaire aurait des conséquences profondes et dévastatrices pour l'humanité au-delà des frontières géographiques. Notre inquiétude quant à l'existence d'armes nucléaires est d'autant plus vive qu'il est toujours possible que ces armes et les matières connexes tombent entre les mains de terroristes ou d'autres acteurs non étatiques non autorisés. Nous souscrivons donc à l'idée selon laquelle la garantie ultime de la paix et de la sécurité internationales est d'assurer l'élimination totale des armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Ghana se félicite de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue un instrument important en réponse à la prise de conscience croissante des risques et des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Lors de l'ouverture à la signature du Traité, le 20 septembre, le Ghana s'est joint à d'autres États Membres pour le signer.

Le Traité interdit l'emploi, la menace d'emploi, la détention, la production, l'acquisition, la mise à l'essai, le transfert et l'implantation d'armes nucléaires. Il s'agit d'un instrument complet et progressif qui délégitime les armes nucléaires et renferme des dispositions permettant aux États dotés d'armes nucléaires d'y adhérer et d'éliminer leurs armes de façon indépendante, vérifiable, irréversible et transparente. Le Traité renforce et complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que d'autres normes établies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Après cette avancée historique, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est devenu un élément indispensable du discours général sur le désarmement et la non-prolifération. Toutefois, il nous paraît inutile de présenter le Traité comme un instrument de division, alors qu'il a été conçu pour compléter et renforcer le TNP. Il n'est pas nécessaire non plus que les États dotés d'armes nucléaires sapent le Traité en propageant des idées fausses et en émettant des critiques négatives. En effet, aucun instrument juridique multilatéral ne peut être considéré comme étant entièrement parfait, pas même le TNP, qui est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous renouvelons donc notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment aux États dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils le signent sans plus tarder.

Le Ghana demeure fermement attaché au TNP sous tous ses aspects et considère que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement. Nous pensons que notre objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires est partagé et défendu avec force par les États Membres, tant par ceux qui sont parties au TNP que par ceux qui ne le sont pas.

Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait que la poursuite du désarmement et de la non-prolifération nucléaires soit entravée par des doctrines de sécurité reposant sur les armes nucléaires et des engagements marqués par une absence de bonne foi et de volonté politique. Il nous incombe donc à tous de donner un sens aux différents instruments juridiques auxquels nous avons souscrit et d'agir en conséquence afin d'assurer l'élimination totale des armes nucléaires. Pour cela, nous attendons avec intérêt la convocation, au plus tard en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire conformément à la résolution 68/32, pour faire le point sur les progrès accomplis et faire progresser l'objectif général de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous espérons également que la Conférence d'examen du TNP de 2020 saura surmonter les revers de 2015 et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Pour terminer, même si le chemin qui mène à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires semble douloureusement sinueux et lointain, nous sommes convaincus que les engagements positifs que nous avons pris vis-à-vis d'approches nouvelles et novatrices et l'application de toutes les mesures et engagements convenus nous permettront de progresser ensemble vers l'élimination totale des armes nucléaires.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Australie, le 11 octobre, au nom de 29 pays partageant la même vision (voir A/C.1/72/PV.10). Toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques remarques à titre national.

À plusieurs reprises, la Bulgarie a réaffirmé son attachement à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, et cet objectif reste l'une de nos priorités. Les tensions croissantes en matière de sécurité mondiale, le sixième essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le mois dernier et les essais balistiques répétés au mépris de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ne font que renforcer les arguments en faveur de la lutte contre

les armes nucléaires. Le prix Nobel de la paix, décerné cette année à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, en est une autre illustration. La communauté internationale doit adopter une approche unie – une approche qui engage tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires.

Si la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire est compréhensible, nous estimons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, récemment adopté, ne contribue pas à accélérer ce processus, ni à atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes au contraire persuadés qu'une approche progressive fondée sur des mesures pratiques et concrètes est la voie qui nous mènera à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette approche englobe le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et en particulier son article VI, qui constitue le seul cadre permettant de faire progresser le désarmement nucléaire. Nous devons tous consacrer l'essentiel de nos efforts au cycle d'examen actuel du TNP, ainsi qu'au respect des engagements pris lors des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010 concernant les trois piliers du Traité.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre élément constitutif d'une approche progressive. En tant qu'État visé à l'annexe 2, la Bulgarie fait partie de ceux qui ont une responsabilité particulière vis-à-vis de l'entrée en vigueur du Traité et, à ce titre, nous appelons tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité de façon prioritaire.

L'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles est un autre élément qui nous rapprochera de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Je saisis cette occasion pour adresser mes félicitations au Canada pour la manière dont il préside le groupe préparatoire d'experts de haut niveau et j'attends avec intérêt les résultats des travaux du groupe.

La vérification est également essentielle à un désarmement nucléaire efficace. Dans cet esprit, nous appuyons la décision de créer le Groupe d'experts gouvernementaux, conformément à la résolution 71/67, et sommes prêts à participer à ses travaux.

Comme je viens de l'indiquer, le désarmement nucléaire n'est possible qu'avec l'engagement de tous les États et doit reposer sur la confiance mutuelle. À cet égard, nous sommes convaincus que le Plan d'action

global commun revêt une importance historique et que tout doit être mis en œuvre pour le préserver. Nous encourageons toutes les parties au Plan d'action global commun à continuer de se conformer strictement à ses termes.

Enfin, la Bulgarie est convaincue que grâce à l'unité, la confiance et l'engagement de tous, il nous sera possible de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

M. Manrique Trejo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Mon pays salue le fait que, 71 ans après l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1(I)) par laquelle nous avons cherché à résoudre les problèmes résultant de la découverte de l'énergie atomique – une référence claire à l'utilisation et à l'existence malheureuses des armes nucléaires – nous ayons enfin adopté cette année un instrument juridiquement contraignant fondé sur le droit international interdisant la seule arme de destruction massive n'ayant pas encore fait l'objet d'une interdiction.

Conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), El Salvador a participé au processus de négociations du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a finalement été adopté le 7 juillet, et l'a signé le premier jour de son ouverture à la signature. Mon pays réaffirme ainsi que l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires sont une condition indispensable à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Le Traité qui interdit, notamment, le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, porte également un coup fatal aux raisons pour lesquelles de nombreux États possèdent encore des armes frappant sans discrimination. Nous faisons référence ici à la prévention des menaces nucléaires et à la dissuasion. Nous n'avons aucun doute sur le fait que les armes nucléaires ne garantissent la sécurité de personne. Le risque de ces armes tient à leur existence même. C'est pourquoi nous exhortons les États parties au TNP à s'acquitter des obligations énoncées à l'article VI. Ils ne doivent pas imposer de nouveaux retards à la mise en œuvre du Traité, et nos efforts doivent viser l'élimination totale de ces armes.

El Salvador est particulièrement préoccupé par les récents essais nucléaires. De tels agissements ne font que compromettre la paix, la sécurité et la stabilité internationales, en plus de mettre en danger la vie de millions de personnes.

Mon pays appuie tous les efforts en faveur de la dénucléarisation dans le strict respect du droit international et de la souveraineté égale des États. Dans le même temps, nous exhortons les États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à procéder à sa ratification à brève échéance en vue de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Il est regrettable que par le fait d'une minorité, ce traité essentiel pour le désarmement et les efforts visant l'élimination totale des armes nucléaires, ne puisse pas encore entrer en vigueur. Le seul signe explicite du rejet des essais nucléaires est la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou l'adhésion à ce traité.

Les armes nucléaires représentent une grave menace pour l'humanité et la survie de la civilisation. Plus de la moitié de la population mondiale réside dans des pays qui détiennent des armes nucléaires ou qui font partie d'une des alliances de sécurité nucléaire. Cela prouve qu'aucun État ou organisation n'a la capacité suffisante pour faire face aux conséquences immédiates, à moyen ou à long terme d'une explosion nucléaire.

En conséquence, El Salvador continuera de remplir ses obligations et engagements sur le plan humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires, et nous exhortons les pays qui possèdent de telles armes de destruction massive à adopter des mesures concrètes pour réduire le risque de production et d'explosion d'armes nucléaires, notamment en réduisant sans délai l'état opérationnel de leurs armes nucléaires et des stocks d'armes déployées. Réduire la fonction des armes nucléaires utilisées dans des contextes militaires n'est pas une fin mais un moyen d'éliminer rapidement tous les types d'armes nucléaires.

Pour terminer, mon pays est opposé au fait que des ressources financières importantes soient investies dans l'entretien et l'amélioration des armes nucléaires et de leurs systèmes. Nous demandons qu'une partie de ces ressources soit affectée à des activités de promotion du désarmement et réponde aux besoins fondamentaux tels que la réduction de la pauvreté et les initiatives visant à coordonner les efforts pour atteindre les objectifs du développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.4, intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au

l'Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010 »

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.10).

Nous exprimons à nouveau notre vive inquiétude face à une évolution alarmante vers de nouvelles courses aux armements nucléaires et à la modernisation des armes nucléaires. Cette évolution est d'autant plus inquiétante que, pour conserver une longueur d'avance, un État doté d'armes nucléaires veut encore plus d'armes nucléaires qu'il n'en a déjà. Après plus de 70 ans d'inaction en matière de désarmement nucléaire, il déclare, paradoxalement, que le progrès repose sur la patience. Cette évolution, avec toutes ses incidences négatives sur la paix et la sécurité internationales, doit prendre fin.

Tout en appuyant l'objectif général du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous soulignons qu'il doit être complété par la conclusion urgente d'une convention globale sur les armes nucléaires. De même, des mesures concrètes et pratiques visant l'élimination totale des armes nucléaires devront être adoptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, où nous présenterons un projet de résolution sur le désarmement nucléaire.

Dans la situation internationale actuelle en matière de sécurité, il est plus urgent que jamais de contrer le danger que représentent les armes nucléaires du régime israélien. Pour cela, la Conférence d'examen du TNP de 2020 doit prendre des mesures concrètes en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les États-Unis ont, il y a quelques jours, dévoilé leur nouvelle politique à l'égard du Plan d'action global commun. L'affirmation de l'Administration américaine selon laquelle l'Iran ne se conforme pas au Plan d'action global commun ne revêt aucune pertinence ni crédibilité sur le plan international. La décision unilatérale des États-Unis de prolonger les restrictions provisoires contre l'Iran et de les rendre permanentes va à l'encontre non seulement de la lettre du Plan d'action global commun, mais aussi des droits inaliénables des États en vertu du TNP.

Les États-Unis prétendent unilatéralement et à tort que l'Iran ne respecte pas l'esprit du Plan d'action global commun et, afin de préserver cet esprit, menacent de défaire complètement l'accord. Dès le début, le respect par les États-Unis de leurs engagements a été faible. À plusieurs reprises, en particulier sous l'Administration actuelle – ils ont violé le contenu et la lettre du Plan d'action global commun. L'Iran a officiellement enregistré ces violations auprès de la Commission mixte.

Comme l'Iran l'a récemment indiqué, le Plan d'action global commun est un instrument international valide. Il ne saurait être renégocié ou modifié, et il ne s'agit pas non plus d'un accord bilatéral qui peut être annulé par des actions unilatérales. L'Iran ne sera pas le premier à se retirer du Plan d'action global commun. Toutefois, si ses droits et ses intérêts au titre du Plan d'action global commun ne sont pas respectés, l'Iran cessera d'honorer tous ses engagements. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité habilitée à vérifier l'engagement pris par l'Iran dans le cadre du Plan d'action global commun. D'après la déclaration du Directeur général de l'AIEA, en date du 13 octobre 2017,

« les engagements nucléaires pris par l'Iran dans le cadre du Plan d'action global commun sont en cours de mise en œuvre. Les activités de vérification et de surveillance de l'AIEA portent sur tous les éléments nucléaires relevant du Plan d'action global commun... L'Iran met actuellement en œuvre provisoirement le Protocole additionnel à son Accord de garanties généralisées avec l'AIEA, un puissant instrument de vérification qui donne à nos inspecteurs un accès plus large aux informations et aux lieux en Iran. Jusqu'à présent, l'AIEA a eu accès à tous les lieux qu'elle devait visiter ».

Je remercie une fois encore toutes les délégations qui ont appelé à la poursuite et à la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Comme l'a déclaré à juste titre la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, les membres de la Première Commission doivent

« exprimer leur soutien à cet accord historique, afin de démontrer ce qui peut être réalisé grâce à un engagement direct et une action commune et de bonne foi en faveur du dialogue et de la coopération ».

La communauté internationale ne doit pas permettre à l'Administration américaine de continuer à

railler et saper le Plan d'action global commun, ce qui aurait pour effet de porter atteinte au régime de non-prolifération dans son ensemble. Auquel cas, après toute élection dans une quelconque partie du monde, nous devrions nous attendre à ce que toutes les décisions et tous les engagements des gouvernements précédents soient annulés. Nous avons donc la responsabilité collective de nous opposer à cette évolution alarmante.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) :
Près de 60 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale, à sa quatorzième session, s'est penchée pour la première fois sur la nécessité d'un désarmement général et complet, et près de 50 ans se sont écoulés depuis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a engagé les États parties à poursuivre de bonne foi des négociations sur un traité de désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

Au cours des premières années, des plans ont été élaborés par de puissants États dotés d'armes nucléaires en vue d'atteindre cet objectif. Toutefois, depuis plusieurs années, ces signes encourageants de progrès vers le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet se sont estompés en dépit des progrès importants réalisés grâce aux traités et conventions internationaux interdisant différentes catégories d'armes, notamment les armes nucléaires, chimiques et biologiques, les mines terrestres antipersonnel, les armes à sous-munitions et les armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire sont non seulement au point mort, mais ils enregistrent un certain recul, des puissances nucléaires anciennes s'engageant dans une course à la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, ce qui témoigne à l'évidence que l'utilisation des armes nucléaires demeure une option bien réelle. D'autres États poursuivent simultanément des programmes nucléaires qui menacent la viabilité même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les inquiétudes suscitées par la mise au point de missiles dans certains pays aujourd'hui devraient alerter le monde sur les dangers d'une course mondiale aux missiles.

Malgré les progrès considérables réalisés dans les cadres juridiques internationaux pour interdire

ou limiter certains types d'armements, les guerres et les conflits violents persistent, augmentent, voire s'aggravent. Dans la plupart des cas, il y a un mépris total du droit international humanitaire et de toutes les règles de la décence humaine, car des civils innocents sont directement attaqués avec des armes déjà interdites par les traités internationaux. Le Saint-Siège est consterné par le gouffre profond qui sépare les engagements des actes en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

Dans ce contexte préoccupant, certains peuvent considérer le désarmement général et complet comme une aspiration irréalisable, voire une dangereuse illusion. Cela ne devrait jamais être le cas au sein de cette commission. Si d'autres points noirs peuvent apparaître dans le clair-obscur du désarmement et de la maîtrise des armements, il faut aussi reconnaître les progrès importants réalisés dans ces domaines, et tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour progresser vers un désarmement général et complet méritent notre gratitude et notre reconnaissance.

Ma délégation souhaiterait suggérer que les délibérations actuelles et futures sur l'objectif du désarmement général et complet ne se limitent pas à un exercice technique, étroit de maîtrise des armements, mais qu'elles s'inscrivent dans le cadre plus large de la dynamique du maintien, de la consolidation et du rétablissement de la paix. À cet égard, le travail remarquable des institutions de recherche, des artisans et des militants de la paix sur le terrain mérite toute notre attention. Des recherches approfondies sur la dynamique des conflits et sur les meilleurs enseignements tirés de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix sont des éléments précieux pour émouvoir les esprits et les cœurs, qui sont indispensables à la poursuite de négociations de bonne foi sur une maîtrise efficace des armements.

Avant de conclure, je signale qu'une conférence sur les perspectives d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'un désarmement complet se tiendra au Vatican, du 10 au 11 novembre, sous les auspices du Saint-Siège. Parmi les éminents orateurs présents à cette conférence, nous attendons avec intérêt l'exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Nous formons le vœu que cette conférence insuffle un nouvel élan aux travaux en vue de parvenir à un désarmement général et complet.

Pour terminer, ma délégation invite tous les pays à faire d'urgence un pas en arrière décisif par rapport à l'escalade actuelle des préparatifs militaires. Tous les moyens diplomatiques et politiques de médiation doivent être mis en œuvre afin d'éviter l'indicible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe relatif aux armes nucléaires.

Je rappelle aux délégations que, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sur le groupe relatif aux armes nucléaires pourront avoir lieu après la séance de ce matin, vers 12 h 30. La Commission en vient maintenant au groupe relatif aux autres armes de destruction massive.

Conformément à son programme de travail, la Commission entendra tout d'abord un exposé du Président de la huitième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, S. E. M. György Molnár, Représentant spécial du Ministre des affaires étrangères et du commerce chargé de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération au Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie. Après la déclaration du Président, la Commission passera à un mode informel pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions.

Je donne maintenant la parole à M. Molnár.

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole afin de faire quelques brèves observations concernant la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui a eu lieu à Genève en novembre 2016 et que j'ai eu l'honneur de présider. La Convention sur les armes biologiques est un élément essentiel du mécanisme international de désarmement et joue un rôle central dans les efforts déployés par la communauté internationale pour empêcher l'utilisation abusive de la biologie à des fins hostiles. La Convention sur les armes biologiques a été le premier traité à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive.

Plus de 40 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques, en

1975, et beaucoup a été accompli depuis lors. Les armes biologiques ont, en un sens, disparu des inventaires militaires, des concepts de sécurité et des doctrines militaires actuels. De plus, personne ne saurait contester ouvertement la grave illégitimité des armes biologiques en tant que moyen de guerre aujourd'hui. Toutefois, il n'y a pas lieu de relâcher nos efforts, notamment parce qu'il est prouvé que des acteurs non étatiques, ainsi que des groupes terroristes, cherchent à acquérir ces armes et à les utiliser. En outre, bien que les progrès de la science et de la technologie soient très prometteurs pour la santé publique et le développement durable, ces mêmes progrès ont également permis de réduire les obstacles au développement d'armes biologiques. Par conséquent, la menace est réelle et nous devons en tenir compte.

Dans ce contexte, les États parties à la Convention sur les armes biologiques se sont réunis à Genève, en novembre 2016, à l'occasion de la huitième Conférence d'examen de la Convention. Comme à l'accoutumé, la Conférence avait pour mandat d'examiner le fonctionnement de la Convention. Je voudrais tout d'abord faire quelques observations concernant les préparatifs. La réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue en décembre 2015, a décidé que le Comité préparatoire de la huitième Conférence d'examen se réunirait en avril et août 2016. Il s'agit d'une innovation par rapport aux processus préparatoires des précédentes conférences d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui a permis aux États parties d'avoir des discussions plus approfondies en amont de la Conférence d'examen.

La première réunion du Comité préparatoire, en avril 2016, s'est concentrée sur les décisions de procédure nécessaires pour la Conférence d'examen et a organisé un échange de vues général. Lors de la récente réunion d'août, les États parties ont procédé à un examen approfondi de toutes les dispositions de la Convention, ainsi que de questions transversales telles que la science et la technologie, le prochain programme intersessions et l'Unité d'appui à l'application. Quelque 114 États parties ont participé à la réunion du Comité préparatoire, témoignant ainsi de l'intérêt considérable porté par les États parties aux travaux et à la pertinence de la Convention.

Outre les travaux du Comité préparatoire lui-même, un certain nombre d'activités informelles ont permis un échange de vues de fond pendant la période précédant la Conférence d'examen. Quatre ateliers

régionaux financés par l'Union européenne se sont tenus de juin à septembre 2016 à Astana, Brasilia, New Delhi et Addis-Abeba, réunissant plus de 200 participants. En outre, les Gouvernements du Canada et de la Chine et l'Unité d'appui à l'application ont organisé conjointement un atelier international à Wuxi, en Chine, le même mois. Plus tard dans le mois, une conférence de Wilton Park sur les préparatifs de la Conférence de révision a eu lieu au Royaume-Uni. Toutes ces réunions ont permis des discussions informelles approfondies entre les États parties sur tous les aspects de la Convention. L'échange de vues approfondi qui a eu lieu au cours du processus préparatoire, avec beaucoup de propositions ambitieuses et novatrices, a suscité de grandes attentes parmi les États parties à l'égard de la Conférence d'examen.

Je voudrais dire quelques mots sur les propositions et les thèmes principaux. Les États parties ont remis 83 documents de travail, soit près du triple du nombre de documents de travail transmis à la septième Conférence d'examen en 2011. Ces propositions portaient sur un large éventail de questions, notamment un mécanisme d'examen de l'évolution de la science et de la technologie; la création d'une base de données au titre de l'article VII, portant sur l'assistance aux États exposés à des dangers résultant d'une violation du traité; des directives pour la présentation des demandes d'assistance au titre de l'article VII; des codes de conduite volontaires pour biologistes; le concept de la mise en service des unités biologiques mobiles dans le domaine médical, en application de la Convention; le Protocole de Genève de 1925. Des propositions ont également été présentées concernant un instrument juridiquement contraignant, y compris des mécanismes de vérification et de contrôle des exportations. Des propositions ont également été présentées concernant le règlement des différends et les refus de transfert, les procédures de consultation et de vérification et le renforcement du pouvoir de décision de la réunion des États parties.

En ce qui concerne le déroulement de la Conférence d'examen, après son ouverture, j'ai été élu Président de la Conférence et les Ambassadeurs Biontino, de l'Allemagne, et Delmi, de l'Algérie, ont été élus Vice-Présidents. Je tiens à les remercier tous deux pour leur travail acharné et leur coopération positive tout au long de la Conférence d'examen. Je tiens également à remercier les autres titulaires de charge et les sept facilitateurs, qui tous ont fait un travail admirable au cours de la réunion.

Les formalités d'ouverture ont été suivies d'un débat général, au cours duquel les représentants de 82 États parties et de trois organisations internationales ont fait des déclarations, ainsi que d'une session informelle, à laquelle ont participé 18 organisations non gouvernementales et instituts de recherche. Alors que la Conférence d'examen tirait à sa fin, en réponse au souhait exprimé par les États parties, j'ai distribué une proposition de programme intersessions pour la période 2017-2020, prévoyant 15 jours de réunions par an, dont 5 jours pour les réunions des États parties, et quatre groupes de travail à composition non limitée sur la science et la technologie, la mise en œuvre nationale, la coopération internationale, la préparation et l'assistance.

En dépit d'intenses consultations informelles et de discussions formelles sur cette proposition, la Conférence d'examen n'a malheureusement pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le projet dans son ensemble en raison des positions fondamentalement divergentes des États parties. En conséquence, les États parties n'ont pu se mettre d'accord que sur la tenue d'une seule réunion annuelle d'une durée maximale de cinq jours. Les États parties sont également convenus de poursuivre et d'améliorer la base de données sur la coopération et l'assistance au titre de l'article X, ainsi que de renouveler le programme de parrainage de la Convention sur les armes biologiques et le mandat de l'Unité d'appui à l'application avec trois fonctionnaires.

Malgré une préparation approfondie, le grand nombre de propositions avancées et une participation record, les résultats de la Conférence d'examen n'ont pas répondu aux attentes élevées de la plupart des États parties. Toutefois, le consensus a été maintenu et la décision finale de la Conférence d'examen laisse la possibilité de parvenir à un accord lors de la réunion des États parties en décembre prochain. Il convient également de mentionner que l'année 2016 a été marquée par un vif intérêt pour la Convention sur les armes biologiques, comme en témoigne notamment le fait que cinq États ont adhéré à la Convention cette même année : Angola, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Népal.

Enfin, en ce qui concerne la réunion de 2017 des États parties, la huitième Conférence d'examen a donné le mandat suivant à la première réunion des États parties, qui aura lieu en décembre 2017. Le document final stipule que la réunion

« s'efforcera de progresser sur les questions de fond et de processus avant la prochaine conférence

d'examen en vue de parvenir à un consensus sur un processus intersessions ».

Cela signifie que, s'il existe une volonté politique, la réunion des États parties de décembre 2017 sera l'occasion d'aller au-delà de la situation actuelle et de remettre la Convention sur les armes biologiques sur la bonne voie, avec des débats ciblés sur des sujets particuliers présentant un intérêt pour tous les États parties.

L'Ambassadeur Gill, de l'Inde, a été nommé Président de la réunion des États parties, et je lui souhaite plein succès dans ses efforts pour mener la réunion à son terme. Il peut compter sur mon soutien total.

Enfin, je voudrais souligner que le projet de résolution traditionnel relatif à la Convention sur les armes biologiques, déjà déposé par la Hongrie (A/C.1/72/L.49), constitue une étape importante sur la voie de la réunion des États parties. Le maintien d'un consensus sur le projet de résolution donnera une impulsion positive aux préparatifs de la réunion.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif avec les intervenants, sous forme de questions-réponses.

La séance, suspendue à 11 h 50, est reprise à 11 h 55.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre l'examen du groupe de questions relatives aux autres armes de destruction massive. Je rappelle aux délégations qu'elles doivent respecter la limite de cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et de sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de groupes. Le signal sonore continuera d'être utilisé pour rappeler aux délégations que le temps imparti est écoulé.

M. Rahdiansyah (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés exprime à nouveau sa préoccupation face à la situation difficile et complexe qui prévaut en matière de désarmement et de sécurité internationale. Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction notent avec satisfaction que la Convention sur les

armes chimiques est le seul traité multilatéral global interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive, prévoyant un système de vérification et encourageant l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques. Les États parties au Mouvement des pays non alignés exhortent tous les États parties détenteurs à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'ils se sont conformés à leurs plans détaillés de destruction, dans les plus brefs délais, des armes chimiques qui leur restent après la date limite de destruction finale prolongée du 29 avril 2012, de façon à préserver la crédibilité et l'intégrité de la Convention. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'achèvement de la destruction complète des armes chimiques russes, comme l'a confirmé le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Les États parties au Mouvement des pays non alignés appellent à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, sans discrimination ni restriction aucune. À cet égard, ils attachent une grande importance à l'adoption d'un plan d'action concernant l'article XI relatif au développement économique et technologique, afin d'assurer l'application intégrale, effective et non discriminatoire de toutes les dispositions de l'article XI.

En ce qui concerne les priorités futures de l'OIAC, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes chimiques estiment que les débats doivent s'inscrire dans les paramètres des organes directeurs, guidés et dirigés par les États parties, et que l'objectif principal de l'Organisation doit rester l'élimination complète de toutes les catégories d'armes chimiques, avec la ferme conviction que tous les piliers de la Convention doivent être traités de façon équilibrée.

Pour les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques, la Convention représente un élément important du dispositif juridique international en matière d'armes de destruction massive. Ils reconnaissent que l'absence d'un système de vérification continue risque de compromettre l'efficacité de la Convention et appellent à la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole juridiquement contraignant non discriminatoire traitant de tous les articles de la Convention de manière équilibrée et globale afin de renforcer durablement la Convention, notamment par

des mesures de vérification. Ils exhortent la partie qui rejette les négociations à reconsidérer sa politique et soulignent en outre la nécessité de renforcer sans restriction la coopération et l'assistance internationales ainsi que les échanges de toxines, d'agents biologiques, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques sans aucune discrimination, conformément à la Convention.

Le Mouvement des pays non alignés demande à tous les États Membres d'appuyer les efforts internationaux visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs, et les engage instamment à prendre et à renforcer, selon qu'il conviendra, les mesures nationales visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières et technologies liées à leur fabrication. Dans le contexte des résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011), 2310 (2016) et 2325 (2016), adoptées par le Conseil de sécurité dans les domaines couverts par les traités multilatéraux sur les armes de destruction massive, le Mouvement souligne la nécessité de veiller à ce que toute action du Conseil de sécurité ne porte pas atteinte à la Charte des Nations Unies, aux traités multilatéraux existants relatifs aux armes de destruction massive, aux organisations internationales créées dans ce domaine et aux fonctions, pouvoirs et rôles de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés met en garde contre le fait que le Conseil de sécurité continue d'user de son autorité pour définir les dispositions législatives dont les États Membres ont besoin pour appliquer ses décisions. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne que la question de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques devrait être examinée par l'Assemblée générale de manière non discriminatoire et sans exclusive, en tenant compte des vues de tous les États Membres. Le Mouvement souligne également que l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive représente une garantie importante que ces armes ne seront pas acquises par des acteurs non étatiques.

Le Mouvement réaffirme la nécessité de prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive et appuie donc la nécessité de surveiller la situation et de déclencher une action internationale, si nécessaire. À cet égard, le Mouvement se félicite de l'adoption de la résolution 69/27, intitulée « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et

systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ».

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : Le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Les pays nordiques se félicitent de l'achèvement de la destruction des armes chimiques déclarées dans la Fédération de Russie, ce qui constitue un résultat important dans le désarmement des armes de destruction massive. Plusieurs pays nordiques font partie des membres du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, qui ont aidé la Fédération de Russie à remplir cette importante obligation conventionnelle.

Il y a également des faits moins positifs à noter en ce vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Les pays nordiques condamnent avec la plus grande fermeté l'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie et en Iraq. Cela doit cesser. Nous avons été très choqués d'apprendre qu'il y eu de nouveaux cas d'utilisation du sarin dans les attentats commis le 30 mars et le 4 avril dans la province d'Edleb, faisant de nombreuses victimes, dont de nombreux enfants. Le sarin était supposé être totalement retiré de Syrie pour destruction en 2014.

Nous demeurons profondément préoccupés par les rapports persistants faisant état d'incohérences et de questions non résolues dans l'enquête menée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur les rapports initiaux de la République arabe syrienne concernant les armes chimiques, et par l'évaluation de l'OIAC selon laquelle la Syrie n'a jusqu'ici pas apporté la coopération nécessaire pour régler ces questions. Tant que cette situation persistera, nous continuerons de craindre que la République arabe syrienne ne possède encore des armes chimiques et que ces armes ne soient utilisées par des groupes terroristes ou ne tombent entre leurs mains. La Syrie doit fournir toutes les informations demandées et coopérer pleinement avec l'OIAC sans plus tarder.

Tout emploi d'armes chimiques constitue un crime international, et les attaques impliquant de telles armes peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Les auteurs de ces attaques inhumaines et barbares doivent être traduits en justice. Les enquêtes menées par les missions d'établissement des faits de l'OIAC et le Mécanisme d'enquête conjoint

OIAC-ONU sont indispensables pour identifier les responsables des cas confirmés d'utilisation d'armes chimiques. Les deux mécanismes doivent être dotés des moyens nécessaires pour poursuivre leur important travail. Nous appelons le Conseil de sécurité à s'unir pour faire en sorte que les auteurs de ces actes répondent de leurs actes, en ce qui concerne tant les cas identifiés par le Mécanisme d'enquête conjoint l'année dernière que ceux qui font actuellement l'objet d'enquêtes.

Les pays nordiques saluent la récente décision du Conseil exécutif de recommander à la Conférence des États parties de nommer l'Ambassadeur Fernando Arias González, de l'Espagne, comme nouveau Directeur général de l'OIAC. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü et à le féliciter pour le brio avec lequel il a dirigé l'OIAC en ces temps très difficiles.

Les pays nordiques sont déçus par l'absence de résultats concrets à la huitième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Nous partageons l'objectif de la grande majorité des États parties appartenant à tous les groupes régionaux de parvenir à la prochaine Réunion des États parties à un résultat consensuel qui renforcera le processus intersession sur la base du document du Président de décembre dernier.

Les pays nordiques poursuivent leur engagement dans le cadre du Mécanisme d'enquête du Secrétaire général sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, du Partenariat mondial et du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale. Nous appuyons les efforts visant à renforcer l'état de préparation opérationnelle du Mécanisme du Secrétaire général par le biais d'experts qualifiés et de réseaux de laboratoires de police scientifique, en coordination avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

Plusieurs de nos efforts en matière de santé publique et de sécurité appuient l'application des articles VII et X de la Convention sur les armes biologiques. Grâce au renforcement des capacités et aux évaluations conjointes, les pays nordiques aident les pays à renforcer leurs capacités de prévention, de détection et d'intervention en cas d'épidémie, conformément au Règlement sanitaire international, au principe « Une seule santé » et à l'approche tous risques, et sont à la tête d'une alliance en faveur de ce renforcement. Les pays nordiques figurent parmi les pays chefs de file de la promotion d'une réponse internationale au problème

critique de la résistance aux antimicrobiens et sont à l'origine de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies – un partenariat public-privé qui investit dans la recherche de nouveaux vaccins qui pourraient être utilisés pour combattre des pandémies mondiales. Parallèlement à ce travail, nous avons également contribué considérablement aux efforts visant à mieux préparer l'Organisation mondiale de la Santé à diriger une intervention internationale face à des événements de santé publique d'intérêt international.

En conclusion, le risque de propagation délibérée de maladies demeure une grave menace pour la sécurité mondiale. Nous espérons que cela ne se produira jamais, mais nous partageons tous la responsabilité de renforcer nos mécanismes d'intervention conjoints au cas où un tel scénario surviendrait un jour.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je parle au nom du Groupe des États arabes. Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes est fermement pour que le monde soit débarrassé des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, une attention particulière étant accordée à la réalisation du noble objectif consistant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Il importe également se rappeler la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a clairement et par consensus défini les priorités en matière de désarmement des armes de destruction massive. À cet égard, il est convenu d'attacher la plus haute importance à la réalisation du désarmement nucléaire.

Le Groupe des États arabes a joué un rôle efficace dans les efforts pour l'élimination des armes de destruction massive. Partant de cette position, à la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Groupe des États arabes a traduit cette conviction en mesures concrètes visant à libérer le Moyen-Orient de toutes armes de destruction massive. Le Groupe des États arabes a toujours appuyé les objectifs des deux traités sur l'interdiction des armes chimiques et biologiques, et les États arabes continueront de participer activement à leur mise en œuvre. Le Groupe souligne que l'adhésion d'Israël au TNP en tant que partie non nucléaire contribuerait à universaliser

le Traité, à renforcer la confiance, à consolider la sécurité régionale et internationale et à promouvoir la crédibilité du régime international de désarmement et de non-prolifération.

L'incapacité de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 à parvenir à un document final concerté, malgré les efforts actifs du Groupe des États arabes, nuira aux efforts en cours pour libérer le Moyen-Orient des armes de destruction massive. Les précédentes conférences d'examen ont ajouté des mesures pratiques concernant les trois piliers du Traité – y compris l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient – qui offraient une occasion sans précédent de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Par une décision courageuse et de bonne foi, les États arabes ont accepté d'élargir la liste des armes qui devraient être éliminées de la zone franche pour y inclure d'autres armes de destruction massive, dans le but de réfuter les allégations sans fondement selon lesquelles l'existence de ces armes pourrait constituer une menace régionale et fournir une justification suffisante de l'existence des armes nucléaires israéliennes. Dans le même temps, par le biais des projets de résolution qu'ils soumettent traditionnellement chaque année à la Première Commission à cet égard, les États arabes tiennent à faire du désarmement nucléaire au Moyen-Orient une priorité.

Le Groupe des États arabes demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Groupe des États arabes réaffirme sa volonté d'engager des négociations sérieuses sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comme l'affirme le document arabe pertinent adopté par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence d'examen de 2015. Nous attendons également avec intérêt la participation positive d'Israël et de toutes les parties régionales à ces négociations pendant que l'ONU joue son rôle en vue d'appuyer et de parrainer cette voie importante.

M. Ten-Pow (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de contribuer au débat consacré au groupe de questions, « Autres armes de destruction massive ».

Comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Commission, je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Il peut être assuré du plein appui de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

La CARICOM demeure pleinement attachée au programme des Nations Unies pour le désarmement. Au cœur de ce programme se trouvent le souci de la sécurité et du bien-être des populations partout dans le monde, la nécessité urgente d'une action collective pour édifier et maintenir une communauté internationale sûre et pacifique et la reconnaissance du fait que développement et sécurité sont inextricablement liés.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans les efforts qui sont déployés au plan mondial pour éliminer définitivement les armes chimiques. L'évolution de la situation dans ce domaine peut être considérée comme une illustration de la manière dont le programme de désarmement peut progresser si tous les pays font preuve de la volonté politique nécessaire. Cent quatre-vingt-douze pays, dont les 14 États membres de la CARICOM, sont désormais parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et plus de 96 % de tous les stocks d'armes chimiques déclarés par les États détenteurs ont été détruits sous la vérification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous attendons avec intérêt la poursuite de l'application de la Convention dans les États qui possèdent encore des armes chimiques, et nous encourageons les quelques États Membres qui n'ont ni signé ni ratifié la Convention à prendre les mesures nécessaires pour lui permettre de parvenir à une adhésion universelle.

La CARICOM tient à souligner l'importance de la coopération internationale pour assurer le plein respect des obligations énoncées dans la Convention. À cet égard, nous tenons à remercier le Gouvernement espagnol et l'OIAC d'avoir facilité la formation qui a été récemment achevée des experts techniques d'Amérique latine et des Caraïbes sur la façon de réagir aux incidents impliquant des agents chimiques de guerre et des produits chimiques industriels toxiques. En tant que petits États insulaires en développement confrontés à des problèmes de sécurité particuliers, les membres de la CARICOM se félicitent de toutes les initiatives qui

visent à renforcer notre capacité de relever ces défis. Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, notre action en faveur de l'adhésion universelle est particulièrement importante.

La CARICOM a pris note des résultats de la huitième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui s'est tenue à Genève du 7 au 25 novembre. Nous avons pris note avec satisfaction de ce que les États parties à la Convention ont saisi cette occasion pour réaffirmer leur engagement à exclure complètement la possibilité que des agents bactériologiques et des toxines soient utilisés comme armes, car cela pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour l'humanité.

Les progrès rapides des sciences de la vie et la mondialisation de la biotechnologie présentent à la fois des défis et des chances à saisir pour la mise en œuvre de la Convention, et cette réalité souligne combien il est nécessaires que les États membres soient cohérents dans leur collaboration pour remplir les obligations énoncées dans la Convention. Nous attendons avec intérêt un accord rapide entre les États parties à la Convention sur un nouveau programme intersession pour faciliter la poursuite de sa mise en œuvre.

L'efficacité de la Convention serait grandement améliorée si tous les États Membres acceptaient d'être liés par ses dispositions, et nous sommes encouragés par le fait que le nombre d'États parties à la Convention s'élève désormais à 179. Nous encourageons les États Membres qui ne l'ont pas encore signé et ratifié à le faire d'urgence, conformément aux obligations que nous avons en tant qu'États Membres de l'ONU d'œuvrer pour un monde pacifique, sûr et stable.

La CARICOM est profondément préoccupée par la menace croissante que représentent les terroristes et autres acteurs non étatiques pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes particulièrement préoccupés par le danger que représente la possession de tout type d'arme de destruction massive. Nous sommes également conscients de la difficulté de veiller à ce que les entités terroristes ne s'installent pas sur les territoires souverains des États Membres et n'y développent pas de telles armes. Cette réalité est particulièrement aiguë pour les États membres de la CARICOM. Nos frontières poreuses font qu'il est relativement facile pour les individus et les ressources indésirables d'entrer sur nos

territoires où nous ne pouvons éluder le lien entre la pauvreté, la privation et la marginalisation, d'une part, et la radicalisation, d'autre part.

C'est dans ce contexte que nous avons collaboré avec l'ONU à l'élaboration d'une stratégie antiterroriste de la Communauté des Caraïbes pour renforcer la réponse de la région au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Tout en reconnaissant le lien inextricable qui existe entre notre sécurité et notre croissance économique, nous sommes pleinement conscients que notre viabilité économique en tant que région n'est pas seulement liée à un espace caribéen sûr, mais aussi à la sécurité de toutes les autres régions du monde.

Nous réaffirmons donc la nécessité d'une coopération continue entre les États membres de la communauté internationale et d'un appui accru pour relever les problèmes de développement qui créent un terrain propice à la radicalisation. Pour sa part, la CARICOM est déterminée à veiller à ne pas aider les terroristes à poursuivre leurs sinistres objectifs. Les pays membres de la CARICOM se sont également efforcés de s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et continueront de collaborer avec d'autres partenaires à cette fin. Nous continuerons également de nous associer au consensus sur l'adoption par la Première Commission du projet de résolution sur la prévention de l'acquisition d'armes de destruction massive par les terroristes.

En conclusion, les États membres de la CARICOM ont tout intérêt à ce que l'architecture internationale soit stable, renforcée par l'état de droit et la coexistence pacifique entre les pays. Les armes de destruction massive ne s'inscrivent pas dans une telle architecture et nous exhortons donc tous les États Membres à travailler collectivement dans le cadre du droit international pour débarrasser notre monde de ces armes. La CARICOM s'engage résolument dans cet effort.

M. Tozik (Biélorus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom des Représentants permanents des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) auprès de l'Organisation des Nations Unies – Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan, Russie, Tadjikistan et mon propre pays, le Biélorus – sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

En réaffirmant leur attachement à l'objectif de prévention de la prolifération des armes de destruction massive, les États membres de l'OTSC notent le rôle croissant de chaque pays, sans exception, et des organisations internationales et régionales, dans la mise en œuvre de mesures coordonnées et globales pour combattre ce problème. Ce n'est que par une action conjointe et cohérente au niveau international que nous pourrions jeter des bases solides pour atteindre les objectifs de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des technologies et matières connexes. Ce qui devrait être au cœur des efforts internationaux, c'est le strict respect des régimes de non-prolifération universels et inébranlables existants, notamment des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques, et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Les États membres de l'OTSC appellent tous les pays à rester unis s'agissant de l'importance cruciale et du caractère exceptionnel des mécanismes prévus par la résolution 1540 (2004), qui joue un rôle clef dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons les efforts nationaux déployés activement par les pays pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Nos États membres notent la nécessité d'une collaboration plus active en matière d'action préventive en ce qui concerne la mise au point, l'acquisition, la production, le transport et l'utilisation des armes de destruction massive. Nous estimons qu'il importe de continuer à renforcer la capacité nationale des pays de s'acquitter des tâches énoncées dans la résolution 1540 (2004), notamment en élaborant une législation connexe, en améliorant les contrôles des exportations et en renforçant le mécanisme national de non-prolifération existant. Conscients de la croissance et de l'évolution de la nature des menaces liées à la prolifération des armes de destruction massive, et dans l'esprit de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, nous appelons au renforcement des mécanismes juridiques internationaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques.

Les États membres de l'OTSC sont ouverts à la coopération avec tous les pays intéressés, sans exception, en vue de renforcer le régime universel de non-prolifération, élément intrinsèque du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et sont prêts à la poursuivre.

M^{me} Dallafior (Suisse) : Comme cela a déjà été mentionné, cette année marque le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC). Durant cette période, 192 États parties représentant 98 % de la population mondiale ont rejoint la Convention et 96 % des stocks d'agents chimiques déclarés dans le monde ont été détruits. Ce résultat est sans aucun doute remarquable, et nous devons veiller attentivement sur celui-ci étant donné les nombreux défis auxquels la Convention continue de se heurter.

Malgré ce succès et les efforts considérables de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de ses États membres ces deux dernières décennies, l'utilisation d'armes chimiques par les acteurs étatiques et non étatiques perdure, comme le confirment les conclusions de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en Syrie et en Iraq et celles du Mécanisme d'enquête conjoint.

La Suisse condamne fermement l'utilisation des armes chimiques par quiconque, quelles que soient les circonstances. L'usage d'armes chimiques est une grave violation du droit international et un crime au regard de celui-ci, la communauté internationale doit agir résolument pour que les responsables rendent des comptes et soient traduits en justice. Ignorer les faits et omettre de réagir à ces violations met en jeu la norme contre l'utilisation des armes chimiques, pilier essentiel de l'édifice du désarmement, de la non-prolifération et du droit international que la CIAC représente. Face à des violations des normes internationales d'une telle gravité, l'inaction n'est tout simplement pas acceptable. À cet égard, la Suisse exprime son entière confiance et son plein soutien à l'égard du travail accompli par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et le Mécanisme d'enquête conjoint.

L'OIAC n'a cessé de prouver qu'elle joue un rôle indispensable dans l'élimination totale des armes chimiques dans le monde. Pour être en mesure de remplir cette tâche ambitieuse et empêcher à jamais la réémergence de l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins hostiles, elle doit être préparée à relever les défis à venir et doit disposer des moyens, des ressources et du personnel nécessaires. Pour empêcher la réémergence des armes chimiques, il est indispensable de préserver le savoir-faire irremplaçable de l'OIAC et de conserver son régime de vérification. De même, la Suisse rappelle qu'elle est convaincue de la nécessité d'une discussion sur les substances chimiques

agissant sur le système nerveux central au sein des organes directeurs de l'OIAC. L'OIAC doit également être en mesure de suivre le rythme des développements scientifiques et technologiques pertinents, tels que la convergence entre biologie et chimie. Elle a par ailleurs un rôle essentiel à jouer dans la lutte globale contre le terrorisme chimique.

Avec l'aboutissement de la destruction des stocks d'armes chimiques déclarés par la Fédération de Russie, et avec la désignation par consensus d'un candidat au poste de Directeur général de l'OIAC, deux jalons importants auront été posés cette année. Dans le même esprit et à ce moment critique de l'histoire de la CIAC, les États parties devraient saisir l'opportunité de la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques en 2018 pour ouvrir la voie à une OIAC restant forte et pertinente.

Le résultat minimal de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de l'an dernier n'était clairement pas à la hauteur de nos espoirs et de nos attentes. Nous regrettons en particulier qu'aucun consensus n'a été possible concernant les efforts visant à améliorer le programme intersession de la Convention. Plusieurs propositions discutées à la Conférence bénéficiaient d'un fort soutien de la vaste majorité des États parties. La prochaine réunion des États parties en décembre est une chance que nous devons saisir pour faire progresser cette question, comme mandaté par la Conférence d'examen.

La question de la science et de la technologie reste au cœur de l'engagement de la Suisse. Eu égard à la rapidité des développements scientifiques et technologiques, il est nécessaire d'allouer suffisamment de temps et des ressources adéquates à cette question dans le cadre du processus intersession, afin d'identifier au fur et à mesure les développements pertinents et d'évaluer leurs conséquences. Les développements scientifiques et technologiques sont fondamentaux, puisqu'ils sous-tendent pratiquement tous les articles de la Convention. Mon pays est convaincu qu'une telle approche renforcée est nécessaire pour assurer la poursuite d'une mise en œuvre efficace et la pertinence de la Convention.

M^{me} García Guiza (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique est heureux de prendre la parole dans ce débat parce que nous nous trouvons à un moment historique où nous disposons enfin de normes internationales juridiquement contraignantes qui interdisent chaque catégorie d'armes de destruction

massive. Cependant, ce n'est qu'un début. Notre priorité doit être de continuer à progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération, car malgré leur interdiction explicite l'emploi d'armes chimiques se poursuit et la menace de l'emploi d'armes biologiques persiste.

La Convention sur les armes chimiques et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, créée en vertu de cette convention, sont sur le point d'atteindre l'universalité de la Convention et son objectif principal, la destruction complète des arsenaux chimiques. Aujourd'hui, la détermination de ses 192 États parties a permis d'établir les normes les plus élevées en matière de vérification des armes de destruction massive. Malgré cela, en 2017, nous assistons encore aux effets aveugles et terribles de l'utilisation des armes chimiques, que le Mexique condamne catégoriquement. Ce crime de guerre réaffirme le devoir des États de s'unir pour donner un sens aux mesures adoptées dans les instances internationales, clarifier les faits et déterminer les responsabilités.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, le Mexique réaffirme son engagement et sa responsabilité partagée avec la communauté internationale sur cette question. À cet égard, le Mexique regrette profondément que les résultats de la huitième Conférence d'examen de la Convention, tenue en novembre de l'année dernière, n'aient pas été à la hauteur des défis communs auxquels nous sommes confrontés ou de notre objectif ultime en tant qu'États parties à la Convention. En raison de cette regrettable expérience, le Mexique tient à réaffirmer son intention de continuer à œuvrer activement au renforcement global de l'architecture de la Convention, y compris la vérification par une méthode ou un organe, qui, si nécessaire, vérifierait l'élimination des armes interdites par cet instrument.

Compte tenu des progrès scientifiques et technologiques qui facilitent de plus en plus la mise au point de substances chimiques ou d'agents biologiques, le Mexique souligne la nécessité de renforcer nos efforts collectifs de non-prolifération, ainsi que de prévention de l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Dans tous les cas, il est clair que nous devons renforcer l'action coordonnée entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. C'est précisément dans cet esprit et en étroite coopération avec le Gouvernement allemand, le

Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, que Mexique a organisé en juin dernier une réunion du Processus de Wiesbaden, qui a permis d'engager un dialogue avec les pays et les industries de l'Alliance Pacifique et le Brésil.

Pour terminer, je tiens à souligner que la satisfaction suscitée par la situation actuelle, marquée par l'interdiction de toutes les catégories d'armes de destruction massive, ne doit pas donner lieu à la complaisance ou à une quelconque pause. Au contraire, cela doit servir de carburant pour progresser vers l'universalité et la pleine application des instruments du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions donner une impulsion à l'examen des questions examinées au sein de la Commission et parvenir ainsi, une fois pour toutes, à l'élimination totale des catégories d'armes les plus dangereuses que l'homme ait jamais créées.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse concernant le groupe de questions relatif aux armes nucléaires. Les délégations qui souhaitent prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse sur le groupe de questions « Autres armes de destruction massive » pourront le faire à la fin de la séance de cet après-midi.

Je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant de l'entité israélienne a fait une déclaration au titre du groupe de questions portant sur les armes nucléaires qui manquait des critères les plus simples. Une fois de plus, nous sommes surpris par l'hypocrisie et les mensonges du représentant du régime israélien. Il accuse d'autres États afin de détourner l'attention des menaces que représentent les armes nucléaires israéliennes et du non-respect par l'entité israélienne des résolutions internationales et des résolutions du Conseil de sécurité l'invitant à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre toutes ses installations et activités nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En outre, l'entité israélienne refuse d'adhérer à toute convention interdisant les armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques ou biologiques.

Non seulement l'entité israélienne possède des armes nucléaires, mais elle a souvent menacé de les utiliser, notamment pendant la guerre de libération d'octobre 1973. Nous nous demandons pourquoi Israël possède des roquettes capables de transporter des ogives nucléaires d'une portée supérieure à 5 000 kilomètres. Quels États sont visés par ces menaces israéliennes?

Le programme militaire nucléaire d'Israël n'aurait pu être maintenu sans la protection et l'appui d'un groupe d'États, dont certains membres permanents du Conseil de sécurité, qui lui fournissent un appui financier et technologique, des matières nucléaires et des experts. Le crime de possession d'armes nucléaires par Israël est un crime partagé, perpétré par l'entité israélienne et ceux qui protègent les armes nucléaires israéliennes. Combien de temps cet enfant gâté sera-t-il l'exception à la règle et n'en fera qu'à sa tête?

Je conclurai en citant un vers du célèbre poète Al-Mutanabbi, qui dit que si je suis humilié par un fautif, c'est que j'ai raison.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Vendredi, le représentant du régime israélien a réitéré ses allégations sans fondement contre l'Iran (voir A/C.1/72/PV.13). Je n'ai pas l'intention de leur accorder la dignité d'une réponse, si ce n'est de dire que je les rejette toutes catégoriquement.

Pour dissimuler sa brutalité, le régime israélien a traditionnellement recours à l'accusation de tromperie et de mensonge. Vendredi, en outre, le représentant du régime israélien était plus catholique que le pape en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il a dit qu'Israël maintenait une politique de responsabilité dans le domaine nucléaire, conformément aux buts et principes du régime de non-prolifération, et a crié au loup au sujet du non-respect du TNP.

Cela me rappelle une déclaration similaire à l'appui des activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), lorsqu'un autre représentant a, à juste titre, indiqué à Israël que le meilleur appui et le meilleur service qu'il pouvait rendre à l'OIAC était de devenir partie à la Convention sur les armes chimiques. Si Israël, qui est le seul pays non partie au TNP au Moyen-Orient, croit vraiment aux buts et principes du TNP et au régime de non-prolifération, il doit immédiatement éliminer tous ses arsenaux d'armes nucléaires, adhérer à ce traité en tant que partie non dotée d'armes nucléaires et placer toutes ses activités et

installations nucléaires clandestines sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est la seule façon pour Israël de prouver la véracité de ses paroles. Mais des décennies de politique mensongère et hypocrite du régime sioniste, qui se cache derrière une prétendue ambiguïté stratégique, ne permettront pas à Israël de le faire. Par conséquent, en attendant, toutes ces déclarations devraient être considérées comme de simples déclarations rhétoriques et dénuées de sens.

Se déclarant préoccupé par la présentation du projet de résolution A/C.1/72/L.2 sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, le représentant israélien a déclaré que son pays était attaché au processus de dialogue direct et de renforcement de la confiance. C'est encore une autre déclaration hypocrite. Nous devons rappeler à Israël que son régime est le seul obstacle aux efforts internationaux visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les dernières tentatives d'Israël de neutraliser tous ces efforts au cours de la Conférence d'examen du TNP de 2015, avec l'appui de son principal parrain, sont très bien connues de tous les représentants présents dans cette salle. Ce processus était un véritable test pour Israël, auquel il a échoué. Aujourd'hui, en mettant de l'avant des questions non pertinentes comme le dialogue direct, il veut détourner l'attention de la menace réelle qui pèse sur la région – son arsenal d'armes nucléaires.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à exercer mon droit de réponse pour répondre aux représentants de la France, du Royaume-Uni, de la Pologne, de la Lituanie, de la Turquie et d'autres pays qui ont proféré des allégations inacceptables à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Nous rejetons catégoriquement ces allégations inacceptables. Avant de faire de telles allégations à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, ces pays devraient d'abord s'informer de la situation et des problèmes actuels dans la péninsule coréenne et de leur contexte.

J'informe les représentants de la France et du Royaume-Uni que s'ils estiment vraiment que les armes nucléaires sont aussi mauvaises que celles qu'ils ont décrites dans leurs déclarations, ma délégation demande instamment à la France et au Royaume-Uni de démanteler leurs propres arsenaux nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme États non nucléaires.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse pour répondre au représentant du régime nord-coréen, qui a évoqué précédemment les exercices militaires menés par les États-Unis et la République de Corée. Je voudrais simplement rappeler à tous que ces exercices militaires sont planifiés depuis longtemps, et ils sont transparents et défensifs par nature.

La menace que représente la Corée du Nord pour la péninsule coréenne, l'Asie et le reste du monde est grave. La Corée du Nord est un paria et un cas particulier qui est condamné régulièrement et fermement dans de multiples instances, y compris ici aujourd'hui. Cette condamnation se renforce de jour en jour. Les États-Unis ne reconnaîtront jamais la Corée du Nord comme un État doté d'armes nucléaires. Ce n'est certainement pas, comme le prétend le représentant du régime, un État responsable.

Je tiens à rappeler au régime que ses provocations, ses menaces et ses essais de missiles balistiques et nucléaires n'affaibliront pas la détermination de la communauté internationale et que l'engagement des États-Unis en faveur de la défense de leurs alliés demeure inébranlable.

M. Kim In-Chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'userai de mon droit de réponse pour répondre aux observations faites ce matin par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je prends la parole pour demander instamment à cette délégation de s'asseoir à la table des négociations sur la dénucléarisation, car son argument est insoutenable.

La Corée du Nord rate rarement une occasion de répéter son mantra. Ce mantra semble reposer sur une seule chose : la politique hostile de l'extérieur à son égard. À d'autres occasions, j'ai dit clairement que c'était l'inverse. Pour illustrer cela, je n'ai qu'à citer quelques-unes de ses affirmations, par exemple :

« Nous n'avons qu'à penser à pacifier le Sud en balayant impitoyablement nos ennemis avec nos canons et en occupant Séoul en un clin d'œil. »

Cela a été dit bien avant le début de la session de cette année de l'Assemblée générale; c'était à la fin du mois d'août, lorsque la République populaire démocratique de Corée a mené un exercice pour occuper certaines îles de la Corée du Sud. Sa rhétorique et son argumentation constituent donc un niveau très basique de comportement primitif, faisant porter tout le blâme sur l'autre partie. Ils disent simplement que les méchants

sont de l'autre côté, et ensuite ils prétendent qu'ils sont des les victimes et ils fomentent le ressentiment familial. Cependant, nous savons tous que les fausses paroles ne peuvent à elles seules camoufler les actions, les comportements et les pensées qui les sous-tendent. Les provocations de la Corée du Nord témoignent à elles seules de cette contradiction.

Cette fois-ci, les propos incroyablement répétitifs, contradictoires et absurdes du représentant de la Corée du Nord n'ont tourné qu'autour d'une poignée de faux concepts, fondés sur une déformation totale des faits et une méconnaissance totale du droit international, ce à quoi nous sommes tous habitués et que nous savons. Les représentants de la Corée du Nord doivent donc corriger ces concepts, y compris les concepts très importants – mais extrêmement fondamentaux – de légitime défense, en se retirant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'autorité du Conseil de sécurité, entre autres choses. Ce sont toutes des caractéristiques de leur mantra standard, qui est très facile à déchiffrer.

Puisqu'il s'agit de l'Organisation des Nations Unies et que la République populaire démocratique de Corée est Membre de l'Organisation des Nations Unies, je demanderai simplement aux représentants de la Corée du Nord de lire au moins les Articles 25, 39, 41 et 103 de la Charte des Nations Unies. Ces Articles sont écrits très clairement et ne sont pas susceptibles d'être interprétés de manière acrobatique, ce qui est effectivement ce qu'ils font – se tirer une balle dans le pied. Répéter un mantra sans fondement rend ces omissions beaucoup plus visibles. Je leur demande de bien vouloir venir à la table de concertation.

M^{me} Yaron (Israël) (*parle en anglais*) : En réponse à l'accusation faite par le représentant syrien, une fois de plus, comme nous l'avons dit la semaine dernière (voir A/C.1/72/PV.13), nous ne devons pas nous attendre à entendre la vérité de la part d'un État qui a violé à plusieurs reprises ses obligations internationales, sans parler de celui qui se moque totalement de la vérité et des faits. Ce pays a manqué aux engagements qu'il a contractés en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et il coopère à la commission de crimes de guerre contre le peuple syrien, et les commet, notamment en utilisant des armes chimiques.

En ce qui concerne le rapport du Laboratoire des radionucléides iranien, je voudrais rappeler à tous les représentants ici présents que l'Iran est le principal État parrain du terrorisme dans le monde. Ses forces

et ses mandataires ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour financer et exécuter des actes de terrorisme dans le monde entier, principalement au Moyen-Orient, et à former leurs auteurs. Tant directement que par l'intermédiaire du Hezbollah, l'Iran commet des atrocités contre le peuple syrien, tout en soutenant le régime d'Assad, coupable d'avoir massacré son propre peuple, aussi bien des femmes et que des enfants. L'Iran propage l'extrémisme, menace ses voisins et déstabilise le Moyen-Orient. Même dans ce contexte horrible, le représentant iranien a jugé opportun de proférer des mensonges contre Israël, des mensonges sur des faits dont l'Iran lui-même est coupable.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vais exercer mon droit de réponse pour répondre aux représentants du régime des États-Unis et de la Corée du Sud, qui viennent de faire des déclarations sans fondement contre la République populaire démocratique de Corée.

Tout d'abord, depuis un certain temps déjà, l'équilibre des pouvoirs dans la région de l'Asie du Nord-Est est en chute libre. C'est une réalité. Selon la doctrine nucléaire des États-Unis, lorsqu'une quelconque menace pèse sur eux-mêmes ou sur leurs alliés, ce pays mobilise sa force militaire massive, y compris des armes nucléaires. Cette doctrine nucléaire est basée sur l'emploi d'armes nucléaires. Cela veut dire, en d'autres termes, que les États-Unis vont utiliser des armes nucléaires contre toute menace. Les États-Unis offrent à leurs alliés un parapluie nucléaire ou déploient des armes de destruction massive dans ces pays sous prétexte de défendre leurs alliés. Cela signifie que les États non dotés d'armes nucléaires qui sont des alliés des États-Unis sont des quasi-détenteurs de leurs armes nucléaires.

Mais la République populaire démocratique de Corée est tout à fait différente. La République populaire démocratique de Corée n'est placée sous aucun parapluie nucléaire. En outre, aucun pays situé dans notre voisinage ne nous a offert de parapluie nucléaire. Au XX^e siècle, les États-Unis ont été le premier pays à produire et à employer une arme nucléaire. Les États-Unis menacent la République populaire démocratique de Corée avec cette arme depuis plus de 70 ans. Dans ces conditions, la République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autre choix que de posséder sa propre force de dissuasion nucléaire afin de préserver sa souveraineté et son droit à l'existence et au développement contre les

menaces et attaques nucléaires des États-Unis. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée maintient sa dissuasion nucléaire et renforce sa force nucléaire.

Deuxièmement, je voudrais simplement dire au représentant de la Corée du Sud, qui a fait des allégations sans fondement, qu'il ne doit pas agir comme un porte-parole des États-Unis. Je l'ai déjà prévenu auparavant. La Corée du Sud devrait être responsable des conséquences catastrophiques de ses actes scandaleux.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme d'habitude, lorsque la position israélienne est faible et fragile, les représentants d'Israël recourent à la propagation de mensonges, manipulent les faits et évitent de rendre des comptes pour les crimes et violations qui sont commis par l'entité israélienne.

Nous savons tous que l'entité israélienne – et cela est indiqué dans les rapports du Conseil de sécurité – fournit toutes sortes d'assistance, d'armes, de munitions, de renseignements, de technologie et de formation, ainsi que des produits chimiques toxiques, aux groupes terroristes armés, notamment Da'esh, le Front al-Nosra et les groupes qui lui sont affiliés. Comme d'habitude, il viole toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Tous les rapports, études et documents de recherche affirment que le protectorat israélien est la seule entité qui possède un arsenal nucléaire au Moyen-Orient. Elle possède également un arsenal d'armes biologiques et chimiques.

Dans sa déclaration grotesque, qui rappelle le théâtre de l'absurde, la représentante de l'entité israélienne a désespérément cherché à tromper la Commission en proférant de fausses accusations afin de détourner l'attention des menaces que représentent les armes nucléaires israéliennes, le non-respect par Israël des résolutions internationales on ne plus pertinentes sur la non-prolifération et son non-adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Récemment comme par le passé, nous avons transmis au Conseil de sécurité des informations sur le transfert par l'entité israélienne de produits chimiques toxiques à des groupes terroristes armés en Syrie. Nous attendons avec intérêt que le Conseil de sécurité s'acquitte de son rôle et tienne cette entité responsable de ces graves violations et d'autres qu'elle a commises.

La séance est levée à 12 h 55.